ABONNEMENT.

Edition Ordinaire ; £1 ; Edition Hebdomadaire, 10s. par année.
On s'abonne à Montréal, au bureau du journal, rue Ste. Thérèse, vis-à-vis la ruelle St. Denis, et aux adresses suivantes :
MM. FABRE ET GRAVEL,..................No. 3, rue St. Vincent.
JOS. ROY..........................No. 25, rue St. Gabriel.
ROM. TRUDEAU......................No. 111, rue St. Paul.
Et dans les campagnes, chez les agents dont les noms se trouvent la dernière page.

LE PAYS.

CONDITIONS.

On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois.
L'abonnement datera toujours du premier du mois.
L'abonnement est payable par semestre et d'avance.
L'Edition Ordinaire paraît trois fois par semaine en été, les Mardi, Jeudi et Samedi, et deux fois en hiver, les Mercredi et Samedi.
L'Edition Hebdomadaire paraît le Mercredi en été et le Jeudi en hiver.
—*Pour le tarif des Annonces, voir la quatrième page.*

Vol. III. **MONTREAL, JEUDI MATIN, 26 JANVIER 1854.** **No. 5.**

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET BYTOWN.

PROVINCE DU CANADA, District d'Ottawa,

MUNICIPALITE' DU COMTE' D'OTTAWA.

DIVISION No. 1.

A une assemblée trimestrielle du conseil municipal du comté d'Ottawa, division No. 1, tenue à Aylmer, mardi, le 13me jour de décembre, dans l'année de notre Seigneur 1853, par l'autorité d'un acte de la législature de cette province, passé les 10e et 11e années du règne de sa majesté la Reine Victoria, chapitre 7, et intitulé : " Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada ; " à laquelle assemblée étaient et sont présent :—C. C. Brigham, Michael Shea, James Hogan, James McLaren, Andrew Pritchard, John Pritchard, Joseph Lusk, Stedman Bebee, John Kelly, étant plus que la majorité absolue des membres qui composent le dit conseil municipal.

Il est par les présentes statué et ordonné par le dit conseil, et ce conseil par les présentes statue et ordonne et fait le réglement suivant, sujet à l'approbation de la majorité des électeurs municipaux préalablement obtenu de la manière pourvue par l'acte 16e Victoria, chapitre 133 et 213.

Reglement

POUR AUTORISER LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITE DU COMTE D'OTTAWA, DIVISION No. 1, A PRENDRE DES ACTIONS DANS LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET BYTOWN ET A EMANER DES BONS POUR ICELLES.

ATTENDU que par un acte de la législature de cette province passé dans la 16e année du règne de sa majesté actuelle, chapitre 138, les municipalités des comtés des Deux-Montagnes, de Terrebonne, de Rouville et de Missisquoi sont autorisées à prendre des actions dans une compagnie de chemin de fer quelconque pour la construction de chemins de fer passant par les dits comté respectivement et à émaner des bons pour le payement d'icelles, et vû que par un autre acte de la législature de cette province passé la même année, chapitre 213, les provisions du dit acte ont été étendues aux conseils de toute ville, comté et à tous les villages et municipalité dans le Bas-Canada, et vû que par un acte du parlement provincial passé la 16e année du règne de sa majesté la Reine Victoria, chapitre 103, incoporant certaines personnes nommées en icelui sous la désignation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, et les autorisant à construire un chemin de fer de la cité de Montréal jusqu'à la ville de Bytown, traversant les dits comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes, et vû que le dit chemin de fer s'il est construit de manière à traverser une partie de la dite municipalité du comté d'Ottawa, division No. 1, sur la rive nord de la rivière Ottawa, avancerait de beaucoup les intérêts des habitants de la dite municipalité ;

1o. Qu'il soit donc statué et ordonné et il est par les présentes statué et ordonné, que le maire de cette municipalité est autorisé à souscrire pour et à prendre mille parts formant la somme de vingt-cinq mille louis dans le fonds capital de la dite compagnie de chemin de fer pour et au nom de cette municipalité, si la compagnie du chemin de fer construit le dit chemin de fer sur la rive nord de la dite rivière Ottawa jusqu'au village de Hull, dans le township de Hull dans la susdite municipalité du comté d'Ottawa, division No. 1.

2o. Que le Maire émanera des débentures payables en tels temps et lieux et pour de telles sommes, respectivement, d'au moins cent louis, en paiement du montant des dites actions qui doivent être prises comme susdit, portant un intérêt qui n'excédera pas six pour cent.

3o. Que les débentures à émaner en vertu du présent réglement, seront signés par le maire et contre-signées par le Secrétaire-Trésorier de la municipalité, et que le dit conseil municipal souscrira pour et prendra les dites parts, sujets aux conditions suivantes, et de plus fera ou fera faire toutes et chacune des choses nécessaires pour l'exécution du présent règlement.

4o. Que le montant ainsi souscrit aux fonds capital comme susdit sera payé en débentures émanées par le dit maire pour et au nom de ce conseil municipal qui ne seront pas payables en moins de vingt ans et portant un intérêt annuel, n'excédant pas six pour cent, lesquelles débentures ne seront pas reçues pour moins qu'au pair, et qu'avant d'émaner ces débentures, la compagnie assurera le payement de l'intérêt qui pourra provenir d'icelles, jusqu'à ce que le dit chemin de fer sera en opération sur la ligne entière, et que le dit conseil municipal pourvoira au dit intérêt, par l'émanation de débentures à pas moins de vingt ans de date.

5o. Que le présent règlement ne sera pas passé ni mis en opération ou en force, que lorsqu'il aura été approuvé par la majorité des électeurs qualifiés de la dite municipalité du comté d'Ottawa, division No. 1, en conformité avec les provisions du dit act 16 Victoria, chapitre 131 et 213.

C. C. BRIGHAM, Maire.
R. A. YOUNG, Sect.-Trés.

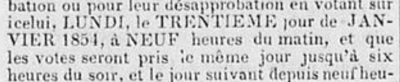

Avis Public.

EST par les présentes donné que conformément à l'acte de la législature provinciale, 16 Victoria chapitre 138, le projet de règlement ci-dessus sera soumis aux électeurs municipaux qualifiés de la dite municipalité pour leur approbation ou pour leur désapprobation en votant sur icelui, LUNDI, le TRENTIEME jour de JANVIER 1854, à NEUF heures du matin, et que les votes seront pris le même jour jusqu'à six heures du soir, et le jour suivant depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, aux lieux suivants et par les personnes ci-après nommés qui auront le pouvoir de nommer des députés, comme suit :

1. Pour le township de HULL, à la maison d'école, Old Chelsea,-Thomas McGeoy, écr.
2. Pour le township de WAKEFIELD, à la maison de James Hogan, écr., Gatineau Point—Thomas Kennedy, écuier.
4. Pour le township de MASHAW, à la maison d'Ovide Bélanger,—James McLaren, écr.
5. Pour le township d'EARDLY, à la maison de Norman Inglee,—Joseph Lusk, écr.
6. Pour le township d'ONSLOW, à la maison d'Edouard Davis, aubergiste—Walton Smith, écuier.

12 janvier. 146

ON DEMANDE IMMEDIATEMENT

POUR un établissement d'Epicerie en Gros, un bon TENEUR de LIVRES, connaissant l'Anglais et le Français, capable de fournir de bonnes recommandations sur tous les rapports.
Un Canadien serait préféré.
S'adresser franc de port au bureau de Poste de cette ville.—Boite E 3.
10 janv. 145

LE COURRIER DE L'EUROPE, ECHO DU CONTINENT.

Auquel est réuni l'observateur Français

JOURNAL UNIVERSEL.

CE JOURNAL qui parait à Londres, tous les Samedis, résume tous les Journaux Politiques, Judiciaires et Littéraires, ainsi que les recueils et les revues, et contient en totalité les ouvrages les plus importants publiés en France.
Abonnement 33/9 par année payable d'avance.
Agence à Montréal chez FABRE ET GRAVEL, à Québec chez THOS. E. ROY.
Montréal, 3 janv. 1854. 143

ALMANACH FRANCAIS DES ETATS-UNIS.

pour l'année 1854, contenant des Statistiques, des Anecdotes et des sujets intéressants pour l'époque.
PRIX TRENTE SOUS.
Publié à NEW-YORK par le DR. J. D. L. ZENDER.
En vente chez J. B. ROLLAND, No. 3 et 5 rue St. Vincent.
Montréal, 17 déc. 136

CAFE' ITALIEN.

LES Propriétaires du CAFÉ ITALIEN prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques et à leurs amis qu'ils tiennent à leur dispositions durant toute la journée, c'est-à-dire, de onze heures du matin à une heure après minuit, tous les mets désirables, pour déjeuner dîner ou souper.
—AUSSI—
Huîtres de New-York, Vins et Liqueurs de toutes sortes.
13 déc. 124

PROVINCE DU CANADA, *District de Montréal,*

Dans la Cour Superieure.

Vendredi, le vingt-troisième jour de Décembre mil huit cent cinquante-trois.

PRESENS :
L'honorable M. le Juge DAY.
" M. le Juge SMITH.
" M. le Juge MONDELET.

No. 479.

EXPARTE'

LE MAIRE, LES ECHEVINS ET LES CITOYENS de la Cité de Montréal,
ET
MARY McBRIDE, veuve de feu Charles McGinley, *Intéressée.*

IL EST ORDONNÉ sur la motion de l'honorable SABREVOIS DE BLEURY, Avocat de la dite Mary McBride, qu'en autant que le Maire, les Echevins et les Citoyens de Montréal ont déposé dans les mains du Protonotaire de cette cour la somme de vingt-sept livres, courant, en vertu des et en obéissance aux provisions de la 69me clause de la 14e et 15e Victoria, comme le prix ou montant de l'acquisition faite d'un morceau ou lisière de terre continu et attenant par devant à la rue des Allemands, dans la Cité de Montréal, par derrière à un terrain ou emplacement de plus grande étendue appartenant à la dite Mary McBride, et dont le dit morceau ou lisière de terre maintenant désigné forme partie ; par un bout à un emplacement appartenant à et possédé par François-Xavier Beaudry, écuier, et par l'autre bout à un emplacement appartenant à et possédé par madame McCarney, que la Corporation de la Cité de Montréal requerrait pour élargir la rue des Allemands, dans la dite Cité, il soit, par deux annonces insérées deux fois par semaine, pendant l'espace de deux mois, en anglais dans le "*Montreal Herald,*" et en français dans "*Le Pays,*" donné avis que toutes personnes intéressées dans la dite propriété ou ayant des réclamations ou demandes contre la dite acquisition, ou sur l'argent déposé, eussent à filer telles réclamations dans le bureau du Protonotaire de cette cour, le ou avant le dix-sept de Mars prochain, et qu'à défaut par eux de ce faire elle seront pour toujours forclos du droit de ce faire.

Par la Cour,
MONK, COFFIN ET PAPINEAU, P. C. S.
5 janv. bm—bps—144

PROVINCE DU CANADA, *District de Montréal.*

Dans la Cour Superieure.

Jeudi le vingt-septième jour d'octobre mil hait cent cinquante-trois

PRESENS :
L'honorable M. le Juge DAY.
" M. le Juge SMITH.
" M. le Juge MONDELET.

No. 481.

EXPARTE.

LE MAIRE, LES ECHEVINS ET LES CITOYENS de la Cité de Montréal,
ET
LES DLLES ADÉLAIDE PAPINEAU ET EMILIE PAPINEAU, *Intéressées.*

IL EST ORDONNÉ sur la motion de l'honorable SABREVOIS DEBLEURY, Avocat des Demoiselles Adélaïde et Emilie Papineau, qu'en autant que le Maire, les échevins et les citoyens de Montréal ont déposé dans les mains du protonotaire de cette cour la somme de cent-soixante livres cours actuel de cette province, en vertu des et en obéissance aux provisions de la 69ième clause de la XIV et XV Victoria, comme le prix ou montant de l'acquisition faite par les dits maire, échevins et citoyens de la cité de Montréal, " d'un certain morceau de terre situé dans la " dite cité de Montréal, dans le faubourg Ste. " Marie, sur le niveau de la rue Papineau, con- " tenant quarante-cinq pieds de front sur quatre- " vingt dix pieds de profondeur, tenant en front à " une place publique, en arrière à un nommé " Andley ou ses représentants, d'un côté aux " messieurs Augustin et Toussaint Papineau, ou " leurs représentants " que la corporation de la cité de Montréal requerrait pour la prolongation de la rue Craig, dans la dite cité, il soit par deux annonces insérées, deux fois par semaine, pendant l'espace de deux mois, en anglais dans le "*Montreal Herald,*" et en français dans "*Le Pays,*" donné avis que toutes personnes intéressées dans la dite propriété ou ayant des réclamations ou des demandes contre la dite acquisition, ou sur l'argent déposé, eussent à filer telles réclamations dans le bureau du protonotaire de cette cour, le ou avant le dix-sept de février prochain, et qu'à défaut par eux de ce faire, elles seront pour toujours forclos du droit de ce faire.

(Par la Cour,)
MONK, COFFIN ET PAPINEAU, P. C. S.
29 nov. bm bps—129

MODES.

MME ROBINSON et Demoiselle ont l'honneur d'annoncer qu'elles viennent d'ouvrir plusieurs caisses de CHAPEAUX SATIN, SOIE, VELOURS et PLUCHE, importés par le dernier steamer.
Il vient aussi de leur arriver une variété de COIFFURES, ORNEMENTS de TETE et Nouveaux Patrons de Mantilles.
29 nov. aa—21

UN ANGLAIS qui a habité la France pendant 10 ans, et qui est professeur dans une des meilleures Ecoles de Montréal, désire trouver des personnes ayant besoin d'apprendre l'Anglais, le Français et l'Arithmétique. Il pourrait leur donner quelques heures de leçon tous les jours.
S'adresser au bureau du journal.
6 déc. 132

MACHINE POUR FAIRE DE LA BRIQUE.

LE Soussigné a à vendre une quantité de MACHINES pour mouler la BRIQUE, qu'il donnera pour moitié du prix demandé jusqu'à ce jour.
—AUSSI.—
Une quantité de MOULINS A TERRE GLAISE, sur un nouveau principe, construits expressément pour les machines ci-dessus pour la machine maintenant en construction qui fonctionne d'elle-même.
Les articles ci-dessus seront garantis fonctionner, tel que représenté lors de la vente.
Et on peut s'en procurer à des termes les plus raisonnables de paiement et un escompte sera alloué à celui qui paiera comptant.
Les conditions offrent une occasion des plus favorables à ceux qui désirent faire de bonne briques ; et qui ont dans les villages des chantiers de brique, ainsi qu'à ceux qui désirent commencer un commerce de briques.
Pour les autres particularités, s'adresser soit par lettre ou autrement à P. BAWDEN, junior, briquetier, à Montréal, où à A. BAWDEN, briquetier à Hamilton.
25 oct. 114

SAVON.

20 CAISSES SAVON BRUN de WINDSOR (Londres.)
16 do SAVON de MIEL,
A vendre par ALFRED SAVAGE ET CIE.

Excellentes Parfumeries.

POMADES FINES Héliotrope, Vanilla, Rose, Millfleurs, Violette, etc.
Philocombe Régénérateur,
Opiate pour les Dents,
Crême Froide Française,
Parfumeries de Lubin, *Jockey Club, Jenny Lind*, Mousseline, Millefleurs Essences, etc., et trente autres variétés.
A vendre par ALFRED SAVAGE ET CIE.

MIEL FIN,
A vendre par A. SAVAGE ET CIE., Chimistes, près le Palais de Justice.
17 janv. aa—125

LUSTRE DORE' DE HURD.

POUR LES CHEVEUX.—Parmi les diverses préparations pour la croissance des CHEVEUX, ce LUSTRE DORÉ est le premier. Voici trois raisons pourquoi il est en usage universel et qu'on le préfère aux autres. 1e Parce qu'il a prouvé être le plus effectif pour la Calvitie. 2e Parce qu'il donne un beau lustre noir et un doux parfum aux cheveux. 3e Parce que les Dames, avec le tact qu'elles possèdent, l'ont adopté. On pourrait donner encore beaucoup de raisons pourquoi il est préféré, mais ceux qui en veulent plus n'ont qu'à l'essayer.—PRIX, 25 cents en grandes bouteilles. A vendre chez tous les Pharmaciens.—*Grand Escompte aux Marchands.*
W. C. HURD, propriétaire, 304, Broadway, New-York.
17 janv. fm—1

CURE SANS MEDECINE.

LES Soussignés ont reçu de Paris, une grande variété de CLYSO POMPES, contenant dans leur arrangement toutes les dernières améliorations. L'usage des instruments évite les maux que produit souvent, sur l'estomac et les organes digestifs, l'usage fréquent de *purgatifs* et de *stimulants*. Ces instruments sont adaptés pour s'en servir soi-même, et pour les enfants et les invalides. En voici la liste :
Le CLYSOLSIDE } Inventé et patenté par
Le CLYSO-POCHE } LEHODEY.
L'IRRIGATEUR du DR. EGUISIER.
Le CLYSO-POMPE PORTATIF.
Le CLYSO-POMPE ORDINAIRE.
— AUSSI —
Toutes sortes d'ENEMAS Anglais en boites.
SERINGUES de toute description et matériaux.
A vendre par S. J. LYMAN ET CIE., Pharmaciens, Place-d'Armes.
12 janv. aa—146

EAU DE PARIS DE LEISTNER,

MAISON PRINCIPALE A PARIS RUE DE *CHAILLOT, No. 48.*

PARFUM délicieux et supérieur aux meilleures Eaux de Cologne pour l'entretien de la beauté et pour la blancheur du teint, pour le mouchoir et les bains. Ce Parfum est surtout préférable aux Vinaigres qui renferment tous un mordant nuisible à la peau.
A vendre par S. J. LYMAN ET CIE., Agents, Place-d'Armes.
12 janv. aa—146

ON A BESOIN IMMÉDIATEMENT DE VINGT JEUNES FILLES AUXQUELLES ON DONNERA UN BON SALAIRE ET Un Emploi Constant

S'adresser à WM. THOMPSON ET FILS, No. 205, Rue NotreDame.
10 janv. j—145

CLOCHES

POUR EGLISES, STEAMBOATS, ECOLES, LOCOMOTIVES et POMPES A FEU, faites par JONES ET HITCHCOCK, de Troy, N. Y.
A Vendre à l'agence, JOHN HENRY EVANS, 197, rue St. Paul.
29 déc. cm—141

FICHES de CHEMIN de FER, Poudre à Mine, Mèches de Sureté, Acier Octogone, Pelles à Railroads C. S., Leviers, Marteaux, Piques, Forets et Sauteurs, Fontaines et Ornemens.
A vendre par JOHN HENRY EVANS.
29 déc. cm—141

VENTES A GRAND MARCHE' POUR NOEL ET LE JOUR DE L'AN, CHEZ MORRISON, CAMERON ET EMPEY. 202, Rue Notre-Dame, Pres de la Rue McGill, MONTREAL.

15 déc. 135.

LITTERATURE.

CAPTIVITÉ DE LOUIS GARNERAY.

NEUF ANNEES EN ANGLETERRE.

MES PONTONS. (*)

SUITE.

XVIII.

L'excellent capitaine Edwards.—Regne de la justice et de l'humanité.—Organisation d'un spectacle.—Les actrices qui n'en sont pas.—Tentative de corruption.—Enlevement scandaleux.

Notre nouveau capitaine, qui, promu à vingt-deux ans au grade de lieutenant de vaisseau par suite d'une visite que le duc d'York avait faite à bord d'un navire qu'il montait, s'était marié avec la fille d'un riche intéressé dans la compagnie des Indes, et devait à cette puissante alliance de se trouver, à vingt-quatre ans à peine, capitaine d'un ponton.

Je suis trop heureux lorsque l'occasion se présente de constater quelque générosité de la part des Anglais, pour ne pas m'empresser de déclarer ici que l'avénement du capitaine Edwards fut pour nous un grand bonheur. M. Edwards, quoique personne ne fût plus scrupuleux que lui dans l'accomplissement de ses devoirs, comprit à merveille, en homme d'intelligence et de cœur, que le pouvoir à peu près discrétionnaire dont il était investi lui laissait une grande latitude pour faire le bien ; aussi sa constante préoccupation fut-elle d'interpréter l'esprit des règlements en notre faveur, et de nous procurer tous les adoucissements à notre sort qui étaient compatibles avec ses instructions.

Ce que c'est que l'influence d'un chef honnête ! Quoique le gouvernement anglais n'eût pas un farthing à dépenser de plus pour nous par an, notre ponton prit bientôt un tout autre aspect, et notre sort se trouva, matériellement et moralement parlant, amélioré d'une façon si extraordinaire qu'il devint tolérable, presque heureux.

Traités avec égards et humanité, nous tâchions de nous acquitter de ces bienfaits, car la justice et l'humanité étaient pour nous des bienfaits, par notre reconnaissance et par notre bonne conduite. Aidant volontiers, et sans y être forcés en rien, les matelots anglais dans l'accomplissement de certaines corvées que nous n'aurions, certes, jamais acceptées auparavant, nous vivions avec nos ennemis en parfaite intelligence.

Personne ne songeait plus, retenu par la crainte de nuire à l'avenir de notre excellent et jeune capitaine, à s'évader ; aussi la garde et la police du ponton ne causaient presque aucun dérangement aux Anglais : la force n'avait jamais rien pu sur nous, nous étions domptés par la bonté et la justice.

Je viens de dire que notre ponton avait changé d'aspect, depuis l'avénement du nouveau capitaine, comme par enchantement, et le lecteur sera de mon avis lorsque je lui apprendrai que nous ne tardâmes pas à donner des bals et des concerts, que nous eûmes un théâtre. Un des plus curieux phénomènes que présente l'esprit français est cette incroyable gaieté et cette imagination si pleine d'expédients qui, dans les moments les plus difficiles, lui fait trouver des ressources pour rire et pour se divertir, lorsque des étrangers se laisseraient aller à un morne désespoir et succomberaient à leurs souffrances ! Ne paraît-il pas plaisant au lecteur, après le récit véridique quoiqu'un peu affaibli, que je lui ai fait de l'horrible séjour des pontons, de penser que nous étions parvenus par notre seule industrie, sans secours étrangers, à posséder un théâtre ! Et quand je dis un théâtre, je n'entends nullement parler d'un spectacle de marionnettes, mais bien d'un vrai théâtre sur lequel des acteurs et des actrices costumés avec une rare élégance, jouaient, avec décors et accompagnement d'orchestre, des pièces qui, si je dois m'en rapporter au plaisir qu'elle me causèrent, ne devaient pas le céder en rien pour l'action et le dialogue à celles de quelques théâtres de Paris.

Or, ces acteurs si bien habillés et dont les costumes ne coûtaient que quelques sous, ces décors splendides improvisés à la détrempe sur quelques vieux morceaux de toile, parfois sur des planches, ces pièces qui nous faisaient si bien rire et tant pleurer, tout cela était le produit de cette imagination française qui sait tirer parti de tout, et créer tout avec rien.

A l'extrémité du faux pont se trouvait un emplacement assez vaste qui jadis avait servi à établir une chapelle ; le plancher rabaissé de plusieurs pieds élevait presque, en cet endroit, du double, la hauteur du plafond : c'était là que nous avions établi notre scène.

Je me rappelle encore, et le lecteur verra tout à l'heure qu'un événement assez bizarre qui s'y produisit devait me graver profondément dans la mémoire ce souvenir, je me rappelle encore, dis-je, comme si cela ne datait que d'hier, la première représentation que nous donnâmes.

Quinze jours avant l'époque fixée pour cette grande solennité, on ne s'occupa plus d'autre chose à bord de *la Vengeance*. Tous les haillons, toutes les nippes furent passés en revue, et chaque nippe et chaque haillon trouva son emploi. Un élève de première classe et un commis principal de la marine, gais d'esprit tous les deux, furent chargés de composer les deux chefs-d'œuvre qui devaient être joués. Le premier composa un vaudeville en deux actes intitulé *les Aventures d'une voyageuse sensible* ; et le second un mélodrame en cinq actes qui s'appelait la *Fiancée du corsaire*.

Ces deux productions soumises aux acteurs chargés d'en remplir les rôles, et à un comité de lecture nommé *ad hoc*, obtinrent tout d'abord un grand succès, et furent jugées dignes, à l'unanimité, des honneurs de la scène.

Il fut convenu que sur le produit de la recette brute on prélèverait, avant tout, les frais et dépenses occasionnés par l'arrangement des costumes, par l'éclairage, les décors, etc., etc. ; que, si ces payements n'absorbaient pas, ainsi qu'on l'espérait, la recette, on rémunérerait alors les artistes de leur travail : les jeunes premiers et les grands rôles furent fixés à un franc, les seconds rôles à dix sous, les comparses à quatre. L'orchestre, composé d'un violon et d'une flûte, offrit son concours gratis : on lui vota une mention d'honneur.

Quant à moi, je reçus une députation qui vint me prier au nom de tous mes camarades de vouloir bien me charger, après m'être entendu avec les auteurs à ce sujet, des décors les plus insdispensables à la représentation.

Je reçus la députation avec une modestie fort convenable, et après l'avoir vivement remerciée de la bonne opinion que mes camarades, qu'elle représentait, voulaient bien avoir de mon talent, je lui promis de faire tous mes efforts pour justifier leur confiance. Je poussai même la générosité jusqu'à refuser les vingt-cinq sous par représentation que l'on m'offrit pour les cinq décors que l'on attendait de moi : je fus proclamé un héros de désintéressement et de grandeur, et à l'unanimité, on me vota, comme on l'avait déjà fait pour l'orchestre, une mention honorable.

Afin que rien ne pût devenir un sujet de discussion par la suite, on s'occupa en dernier lieu de régler les droits d'auteur, car le jeune élève et le commis de la marine se trouvant dans une position asssez malheureuse tous les deux, il n'était pas raisonnable de retirer le premier à sa fabrication de tissus de paille, le second aux chaussons qu'il confectionnait, sans leur offrir un dédommagement pour le temps perdu.

Deux propositions leur furent faites : la première d'être payés comptant, le vaudeville trente sous, le drame quatre francs ; la seconde de courir les chances de la représentation et de toucher ce qui resterait, toutes les dépenses et débours soldés.

Les auteurs, ils sont à peu près les mêmes partout, sur les pontons comme ailleurs, les auteurs, dis-je, pleins de confiance dans le mérite de leurs productions, préférèrent la seconde proposition à la première ; toutefois, il fut stipulé qu'après le premier acte du drame, les spectateurs mécontents auraient le droit de se retirer en réclamant leur argent. Les auteurs, sûrs d'eux-mêmes, n'élevèrent à cet cet égard aucune difficulté.

Restaient les costumes de femmes à confectionner, et comme les matériaux premiers nous manquaient, sans parler des couturières que nos tailleurs, au reste, promettaient de remplacer avec avantage, nous étions assez embarrassés.

Nous résolûmes, en désespoir de cause, de nous adresser, par l'intermédiaire de notre bienveillant capitaine, aux femmes de Portsmouth, de Gosport et de Portsea ; à cet effet nous fîmes porter en ville un compliment assez galamment tourné, dans lequel nous faisions un touchant appel à la sensibilité anglaise ; ce compliment réussit au delà de nos espérances ; des défroques féminines nous arrivèrent de tous côtés avec une telle abondance, que nous pensâmes à créer un ballet de danseuses : ce projet abandonné un moment fut repris quelques mois plus tard, et obtint dans son exécution un succès tellement colossal que le souvenir doit en exister encore à Portsmouth.

Peut-être le lecteur trouvera-t-il qu'après être entré dans de si minutieux détails nous avons oublié le plus important de tous : les actrices ; nullement, nous gardons ce sujet délicat pour la fin.

Il y a une chose dont je n'ai pas encore parlé, et cela pour cause ; c'est-à-dire des femmes françaises qui se trouvaient à bord des pontons ; mais réellement elles étaient presque toutes si laides ou si communes de ton et de langage, qu'il fallut se passer de leur concours.

Ces femmes qui logeaient avec leurs amis, dont elles avaient obtenu de partager le sort, occupaient dans les batteries et le faux pont des espèces de compartiments dont les murs, bâtis en vieille toile ou en papier gris, les défendaient, certes, assez contre toute entreprise criminelle, car leur vue seule suffisait pour faire reculer les plus téméraires.

Il était donc impossible de songer à tirer partie de ces épouses infortunées pour notre représentation ; outre que pas une d'entre elles ne savait probablement lire et que la plupart parlaient patois, nous tenions encore, par amour-propre national, à ne pas donner une fausse opinion et une mauvaise idée de la beauté et de la grâce des Françaises ; nous convînmes donc que nous remplacerions ces dames impossibles par les détenus les plus jeunes et les plus jolis garçons qui se trouvaient à bord.

Parmi ces actrices d'un nouveau genre, celle qui réunissait le plus grand nombre de suffrages n'était autre qu'une connaissance du lecteur que je demanderai la permission de lui présenter de nouveau ; je veux parler de ce petit corsaire qui, par désespoir amoureux s'était, lors de la dernière visite du médecin, si lestement coupé la gorge, et qui, guéri depuis plus d'un mois, me servait alors de rapin dans mes travaux de peinture.

Pierre Chéri, c'était le nom de cet enfant, que je m'étais promis de surveiller, avait fini, grâce à sa franchise et à son bon cœur, par gagner mon amitié ; trouvant en moi une personne à qui il pouvait parler pendant toute la journée de mademoiselle Angélique et de l'affreux père Mignar, il me racontait deux ou trois fois par jour l'histoire de ses amours, drame naïf et intime qui se composait d'un regard, d'un soupir et d'une poignée de main, et il prenait, grâce à ce dérivatif, son mal en patience ; seulement il était plus résolu que jamais à s'évader dès que l'occasion s'en présenterait ; Pierre Chéri, donc, avait été chargé de jouer le rôle de la fiancée du corsaire ; or, comme les auteurs, à sa sollicitation, avaient consenti à appeler cette fiancée Angélique, le petit jeune homme apprenait son rôle avec une grande ardeur.

Enfin, arriva le grand jour de la représentation. Quelle fête ! Le capitaine Edwards désirant faire assister sa femme et quelques parentes à ce curieux spectacle, nous envoya prendre des places que, malgré nos instances et le bas prix auquel elles étaient cotées, deux et quatre sous, il nous paya une livre sterling.

Comment décrire l'animation qui régnait à bord de *la Vengeance* deux heures avant la représentation : c'était un tohubohu incroyable. Les acteurs et surtout mesdames les actrices, couraient ça et là d'un air effaré ; tout le monde avait perdu la tête. Enfin, vers les trois heures de l'après-midi, le chaos commença à se débrouiller et chacun finit par se trouver à son poste.

Bientôt des canots chargés de jeunes femmes, de négociants, d'officiers des pontons voisins, nous amenèrent de tous les côtés une foule nombreuse et choisie de spectateurs. Toute la fashion des villes de Portsmouth, Gosport et Portsea ne tarda pas à envahir le pont de *la Vengeance*. Jamais solennité dramatique ne causa peut-être une plus vive émotion.

A six heures précises, le rideau, je ne dirai pas se leva, mais bien s'ouvrit devant l'avide curiosité des spectateurs. Une triple salve d'applaudissements accueillit la décoration de la scène et le travestissement des acteurs : le fait est qu'il y a encore de nos jours beaucoup de théâtres de province qui sont loin d'offrir un coup d'œil aussi satisfaisant que celui que présentait alors notre scène.

Le premier acte des *Aventures d'une voyageuse sensible*, le rôle de la voyageuse était rempli par un jeune novice parisien, fut joué avec un entrain remarquable et souleva d'unanimes bravos.

—Vraiment, mon cher Garneray, me dit l'auteur de ce vaudeville, le jeune élève de marine, je vous assure que nous avons tort de nous moquer sans cesse des Anglais ;.... ces gens-là jugent fort bien et sont loin de manquer de goût.

—Ils viennent de le prouver en vous applaudissant, répondis-je en riant.

Quelques feuilles de papier noircies, dix bouts rimés qui marchaient à peu près au pas, quelques bravos avaient suffi pour éteindre dans le cœur d'un jeune officier de marine et le souvenir du passé et sa haine pour les Anglais : les auteurs sont bien partout les mêmes !

Le second acte du vaudeville ne fut pas moins bien accueilli que l'avait été le premier : des applaudissements longtemps répétés en accueillirent le dénoûment ; et les dames anglaises demandèrent l'auteur, qui, se rendant à leur désir, apparut bientôt en rougissant sur la scène !

Comme l'élève de marine était un tout jeune et fort joli garçon, et qu'il salua avec grâce et modestie, les ladies lui firent un véritable triomphe !

Pendant l'entr'acte qui suivit la représentation des *Aventures d'une voyageuse sensible*, les commissaires, chargés du soin de diriger la fête, reçurent une députation des rafalés demandant leur admission gratuite dans la salle : inutile d'ajouter que l'on s'empressa de refuser cette supplique impossible ; car le costume des rafalés se rapprochait tellement de l'état de nature, que malgré notre désir de leur faire oublier momentanément leurs souffrances par un peu de plaisir, nous ne pouvions pas, sans courir le risque de mettre en fuite toute la partie féminine de notre auditoire, les laisser pénétrer dans la salle.

La députation, froissée dans son amour-propre et déçue dans son espérance, se retira de mauvaise grâce et en murmurant. Enfin commença le drame de la *Fiancée du Corsaire.*

Lorsque mon jeune protégé Pierre Chéri entra en scène, un cri d'admiration et de surprise accueillit son apparition. Le fait est qu'il eût été impossible de trouver une actrice plus fraîche, plus agaçante et plus jolie que l'était le jeune homme. L'illusion était si complète, que pas une dame anglaise et pas un spectateur ne s'arrêta un seul moment à l'idée que cette jolie personne pouvait être un jeune garçon.

Pierre Chéri, dont la voie était douce et efféminée, joua son rôle avec une telle sensibilité, pleura si bien chaque fois qu'on prononça le nom d'Angélique, qu'il finit par émouvoir profondément son auditoire, et que les ladies ne tardèrent pas à déplier leurs mouchoirs. Ce n'était partout que sanglots.

—Eh bien, Garneray, me demanda à son tour l'auteur du mélodrame, le commis principal de la marine, que pensez-vous de ma fiancée ? Est-ce un triomphe !...

—Un triomphe d'autant plus grand, monsieur, lui répondis-je, que toutes ces ladies qui pleurent ne comprennent pas un seul mot de français !... Jugez, par là, si elles pouvaient suivre le dialogue, combien votre succès s'augmenterait encore !...

Le premier acte finit au bruit d'un murmure flatteur. Est-t-il besoin d'ajouter que pas un seul spectateur parmi les prisonniers ne songea à réclamer, ainsi que cela était convenu, dans le cas où la pièce ne plairait pas, son argent.

Le deuxième acte commença bientôt au milieu d'un profond silence ; le corsaire, préférant la gloire à l'amour, prenait congé de sa fiancée, et la pauvre jeune fille, lisez Pierre Chéri, faisait tout son possible pour le retenir, lorsque tout à coup, surprise à laquelle nous ne nous attendions certes pas, la pièce fut interrompue par cinquante voix qui se mirent à entonner en chœur les vêpres. C'étaient messieurs les rafalés qui, furieux de notre refus, voulaient empêcher notre représentation ; ils n'y réussissaient que trop bien, car la voix des acteurs, couverte par ce formidable chant d'église, ne pouvait plus être entendue.

Quant aux spectateurs, surpris un moment par ce trop énergique plain-chant, ils se figurèrent bientôt que c'était un intermède intercalé dans la pièce, et comme ils étaient fort contents de notre drame, ils applaudirent avec enthousiasme.

On conçoit encore que ces applaudissements ne firent qu'augmenter l'audace des rafalés, qui entonnèrent à l'instant même un lugubre *De profundis !* L'admiration des Anglais s'accrut alors jusqu'à l'enthousiasme. Que faire ? nous étions vaincus ! Il ne nous restait plus qu'à capituler.

Il fut décidé sur le champ que l'on admettrait dix rafalés dans la salle, à la condition toutefois que leur mise n'offenserait pas la pudeur de notre auditoire, et je fus dépêché auprès d'eux avec le titre d'ambassadeur extraordinaire.

Après quelques pourparlers qui eurent pour effet immédiat de faire cesser le *De profundis* et de permettre à la représentation de continuer, les rafalés acceptèrent l'offre que j'étais chargé de leur faire. Ils convinrent entre eux qu'ils tireraient au sort le nom des dix élus, et que ceux à qui la chance ne serait pas favorable se dépouilleraient de leurs vêtements pour habiller leurs fortunés camarades.

Ce qui fut dit fut fait, et un quart d'heure plus tard, dix spectres, bizarrement revêtus d'incroyables haillons, faisaient leur entrée quasi-clandestine dans notre salle de spectacle, mais aux arrières-loges, bien entendu.

On allait commencer le troisième acte, lorsqu'un lieutenant anglais, capitaine d'un des pontons danois de la ligne de Gosport, vint s'asseoir à mes côtés.

—Mon ami, me dit-il à voix basse, l'on vient de vous désigner à moi comme étant l'interprète du bord : cela est-il vrai ?

—Très vrai, capitaine. Puis-je vous être utile ou bon à quelque chose.

—Oui, me répondit l'Anglais, vous le pouvez ? A présent, pas un mot de plus... Ne prenez pas cet air étonné, et ne me regardez pas... A la fin de cet acte, montez sur le pont ; je m'y trouverai...

Fort intrigué par ce ton de mystère, j'attendis asec impatience que la chute du rideau me permit de me rendre au rendez-vous de l'Anglais.

—Mon cher, me dit le capitaine en me tirant à l'écart, je dois vous avertir avant tout que je suis riche et que j'ai pour habitude de bien payer les services que l'on peut me rendre !... Si vous répondez à mes questions d'une façon satisfaisante, je vous donnerai une livre sterling... Que pensez-vous de cette offre ?

—Je pense, capitaine, que pour me la faire, il faut que vous ayez bien besoin de moi !

—Oh ! oh ! je vois que vous êtes un drôle qui ne manquez pas de perspicacité !... Puisque je suis, moi, généreux et magnifique comme un Anglais, et vous cupide, intéressé et sans conscience comme tous vos compatriotes, notre affaire ne traînera pas en longueur ! Ecoutez-moi avec attention....

Parbleu, pensai-je, horriblement froissé par ces insultes et ces impertinences, si cet Anglais me donne l'occasion de lui nuire il peut compter que ne la laisserai pas échapper.

(*A continuer.*)

(*) Voir les Nos. 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 147 ; et les Nos. 1, 2, 3 et 4 du 3èm. vol.

VARIETES.

A propos de Mariage.

J'ai souvent entendu agiter une question très grave à propos de mariage.

Est-ce la jeune fille qui doit choisir elle-même l'homme auquel elle doit livrer toute sa vie ?—les jeunes gens disent oui, les parents disent non.

Sont-ce les parents qui doivent faire ce choix ?—Les enfants disent non, les parents disent oui.

Mais quand les parents étaient jeunes, ils répondaient oui sur la première question et non sur la seconde.

—Qui a raison ?

On peut citer des exemples désastreux et très fréquents des résultats de l'application des deux principes.

Les jeunes gens sont et avril ; ils prévoient tout au plus mai, juin et juillet ; ils trouvent septembre problématique et ne croient pas du tout à décembre.

Les vieillards, glacés dans un perpétuel hiver, voient décembre, janvier, février ;—ne sont pas sûrs de revoir mars ;—sont persuadés qu'il n'y aura plus pour eux de mois de mai, et attribuent leurs vagues souvenirs de juillet à une erreur, à une illusion ou à une fièvre.

Les premiers pensent qu'on peut acheter pour toujours des vêtements de toile et des habits d'été.

Les seconds pensent qu'il n'y a besoin que de vêtements chauds et de fourrures.

Chacun des deux partis a facilement raison contre l'autre.

Tous deux ont raison, mais tous deux ont tort.

S'il me fallait absolument prononcer, je me rangerais de l'avis des jeunes gens.—Au mois d'avril, ils sont sûrs de mettre quelquefois leurs légers et frais vêtements, et il n'est pas certain qu'ils endossent jamais les fourrures dont les parents veulent les affubler prématurément.

J'ai beaucoup examiné cette question, et voici ce que je crois raisonnable :

C'est aux parens à faire un premier choix ; un peu large, un peu vague.—Ce choix consiste dans le soin de n'admettre dans leurs relations que des hommes qui par l'âge, la conduite, l'intelligence et la position, n'aient rien qui rende impossible à leurs yeux une union avec leur fille.

Ensuite, il faut que, sans s'arrêter à la préférence qu'ils pourraient éprouver pour tel ou tel, ils abandonnent franchement à leur enfant le choix dans ce premier triage.

ALPHONSE KARR.

L'HIVER EN FRANCE.—Le *Journal du Havre* donnait, dans le mois de décembre dernier les renseignements suivants sur l'état de la température, en France. L'hiver s'annonçait déjà avec une rigueur inaccoutumée.

" Une recrudescence de froid très prononcée s'est fait sentir simultanément, sur différens points, depuis le jour de Noël. Au Havre, cette recrudescence a été pourtant moins sensible : en effet, le thermomètre, qui, dimanche matin, marquait 8o 4 dixièmes au-dessous de zero, n'est descendu hier, à six heures du matin, qu'à 7o 5. Aujourd'hui, le temps s'est radouci, et dans la matinée, comme on peut le voir en se reportant plus loin à notre bulletin météorologique, le thermomètre n'a plus marqué que 1o 5 audessous de zéro.

" A Rouen, dans la matinée de lundi, le froid a été d'une rigueur vraiment exceptionnelle dans nos climats, le thermomètre a baissé jusqu'à 15o 5 dixièmes. Le service des bateaux à vapeur d'Elbeuf et de La Bouille se trouve momentanément interrompu. On verra, de plus, par un rapport publié sous notre Partie Maritime, qu le bateau *Porteur-No.-6*, partie de notre port, hier à la marée, pour se rendre à Paris, à dû rentrer le soir même au Havre, par suite de la consistance que la glace avait prise aux approches de Quillebeuf, ce qui l'a empêché de poursuivre sa route.

" Le froid a été également très rigoureux, à Paris, depuis deux jours. Dimanche matin il avait dépassé 10o ; lundi matin, à six heures, les thermomètres marquaient 12o 1 dixième. La Seine charrie d'énormes glaçons ; elle est déjà prise depuis le pont Neuf jusqu'au pont des Arts, dans le bras où se trouve l'écluse de la Monnaie ; le bras Saint-Michel est pris dans toute sa longueur ; les rives du fleuve sont également gelées dans les anses, dans les sinuosités et entre les bateaux. Un bateau charbonnier est déjà submergé

au dessous du pont des Arts, devant le vieux Louvre.

« Par suite des glaçons dont la marne se trouve couverte, aussi bien que la Seine, et, d'un autre côté, les canaux étant pris, toute la navigation est provisoirement arrêtée. Si cette température se maintient, on s'attend à voir la Seine prise entièrement, ce qui n'et pas arrivé à Paris depuis bien longtemps. Depuis l'année 1846, le thermomètre n'était pas descendu au chiffre de 12o.

« Un des hivers les plus rigoureux dont on se souvienne, est celui de 1788, où le thermomètre, à Paris, a descendu jusqu'à 15o 5 dixièmes au dessous de zéro. Nous venons de mentionner ce même chiffre, plus haut, comme ayant été atteint à Rouen, pendant la matinée de lundi. En 1838, le degré de froid le plus intense avait été à Paris de 14o 5 dixièmes, et en 1840, de 13o eulement.

UN ENFANT HÉROÏQUE.—L'histoire ancienne est pleine des récits d'actions héroïques accomplies par des enfants. Elle a surtout cité l'exemple de cet enfant Spartiate qui se laissa déchirer les entrailles par un renard plutôt que de se laisser soupçonner; celui de Caton enfant qu'on tenait suspendu sur la rue du haut d'une fenêtre très élevée et qu'on menaçait de laisser tomber s'il ne consentait à promettre ce qu'on lui demandait de faire contre sa patrie et qui répondit toujours: Non! non! —L'histoire moderne n'en cite pas de moins nombreux. Cependant de tous les récits que nous avons lus, aucun ne nous a frappé de plus d'admiration que celui que nous allons raconter. C'est le juge Larrabee, du comté de Marquette, dans l'Indiana, qui a présidé l'instruction, qui raconte lui-même les faits ainsi qu'ils ont été établis devant la Cour.

« Un bel enfant aux cheveux blonds, aux yeux bleus, un vrai petit chérubin de 9 ans, qui se trouvait à l'Asile des Orphelins de Milwaukie, fut adopté par un respectable fermier de Marquette, ministre de la religion. Vers le même temps, une petite fille fut adoptée aussi dans la même famille. Elle était un peu plus âgée que son frère d'adoption. Quelque temps après qu'ils étaient entrés dans leur nouvelle famille, le petit garçon découvrit un jour par accident que sa mère adoptive entretenait des rapports criminels avec un jeune homme du voisinage. Il fit part de cette découverte à sa sœur, qui elle-même en parla a sa mère. Celle-ci nia avec indignation, persuada son mari de son innocence et exigea qu'il fouettât l'enfant jusqu'à ce qu'il consentît à avouer qu'il avait menti. Le mari, pauvre bigot, faible de caractère et croyant du reste remplir son devoir, ne crut pas devoir lui refuser; et immédiatement il alla chercher un paquet de verges. Il dépouilla l'enfant de tous ses vêtements, le suspendit par une corde aux poutres du plafond et se mit à le fouetter. Ce châtiment barbare durait depuis deux heures; l'enfant était baigné dans son sang, le plancher en était inondé, et aux questions qu'on lui adressait, il répondait d'une voix de plus en plus affaiblie: « Mon père, j'ai dit la vérité, je ne puis pas mentir. »—Et cette mère sans pitié répétait toujours: « Eh bien! fouettez encore. » Enfin on détacha le pauvre petit martyr qui n'avait cessé de dire: « Je n'ai pas menti; » on le déposa sur le plancher. Une pâleur mortelle était répandue sur tous ses traits, tout son corps frémissait, ses yeux semblaient s'éteindre. Il mit lentement, péniblement ses deux bras autour du cou de son bourreau et l'attirant à lui: « Mon père, dit il, je n'ai pas menti — j'ai bien froid » — et il mourut. »

Cet homme et cette femme ont été accusés de meurtre. Les témoignages reçus en Cour ont prouvé que l'enfant n'avait dit que la vérité, qu'il avait mieux aimé mourir que de nier ce qu'il savait être vrai. Ses deux bourreaux sont maintenant au pénitentiaire de Waupun, où ils ont été envoyés pour dix ans.—*Courrier de la Louisiane.*

WASHINGTON.—Au milieu de la complète inanité des débats congressionnels, qui nous les a fait laisser de côté dans ces derniers temps, il a surgi, mercredi, un fait considérable, et par lui-même, et par la grave initiative dont il donne le signal, en touchant, pour la première fois, au texte de la loi fondamentale de l'Union: le comité judiciaire a présenté à la chambre son rapport sur un amendement que M. Ewing propose de faire à la constitution fédérale, touchant l'élection du président et du vice-président des Etats-Unis.

M. Ewing voudrait abolir le système des électeurs présidentiels, qui a déjà ouvert la porte à tant d'abus, et rendre l'élection de ces deux magistrats directe, en divisant les Etats en autant de districts électoraux que chacun d'eux possède maintenant de sièges au Congrès.

Le comité, à l'examen duquel avait été renvoyée cette motion, n'a pas voulu assumer la responsabilité d'une conclusion immédiate. Il s'est borné à constater que le système actuel a en effet des inconvénients, et que l'opinion publique en demande la réforme. Mais, il n'y a pas, pour le moment, péril en la demeure, et le rapport conclut à ce que la question soit remise entre les mains d'une commission mixte, composée par moitié de représentants et de senateurs. Cette manière de procéder est en effet la plus sage, en matière aussi nouvelle, aussi grave et aussi délicate qu'un modification constitutionnelle.—*Courrier des E.-U.*

UN EFFET PRODIGIEUX. SURPRISE AU PUBLIC.—Ce titre attrayant avait été mis en lettres flamboyantes sur l'affiche, par M. Wyndham, directeur du théâtre royal à Edimbourg. On devait jouer le ballet des *Fleurs de la Forêt.* Dans le dernier acte, un orage éclate, et le directeur avait eu l'idée de faire préparer un appareil qui devait rendre d'une manière formidable l'effet du tonnerre. Cette harmonieuse tentative ne réussit que trop bien, et le succès ne fut que trop complet. Le tonnerre, parfaitement imité, gronda avec une telle violence, dans toute la salle, que l'on crut que tout allait crouler. La panique s'empara alors des spectateurs, et ce fut un sauve-qui-peut général dans le parterre et dans les galeries; bientôt on put craindre que la foule ne s'étouffât aux portes. M. Wyndham, assisté de plusieurs personnes, se mit en devoir de rassurer les fuyards en déclarant qu'il n'y avait pas le moindre danger, que c'était seulement son *effet prodigieux* qu'il venait d'obtenir. Les rires succédèrent alors à la crainte, et le public incessamment rassuré se mit à applaudir au procédé ingénieux qui imitait si bien le grondement du tonnerre. C'est un grand succès à constater dans l'art théâtral.

—La valeur totale de l'or importé de Victoria (Australie) en Angleterre, durant l'année dernière, a été d'environ 36,000,000 de piastres.

CORRESPONDANCES.

Townships de l'Est.

M. le Rédacteur,

J'ai promis de vous adresser des remarques sur l'état actuel des Townships de l'Est; je voudrais les avoir plus visités que je ne l'ai fait; mais le tems ne m'a pas permis de faire une course plus longue; j'ai visité les townships de Warwich, Chester, Artabaska, Stanfold, Somerset, Inverness, Halifax, Ireland, Wolfstown, ainsi je ne vous parlerai que de ces localités. Lorsque je les ai visités, il y a bientôt quatre années, j'étais alors profondément affligé de la misère de ses habitans, elle était extrême. La plupart d'eux qui sont pour ainsi dire tous Canadiens-français, avaient établi ces townships sans aucuns moyens; c'étaient de pauvres diables, qui avaient été ruinés par les exactions des seigneurs, et qui avaient été chassés du lieu de leur naissance, faute de pouvoir obtenir des terres en concession et à des taux raisonnables. Ils s'étaient aventurés à travers des savannes, de vastes forêts, afin de pouvoir arracher du sol natal leur nourriture et celle de leurs jeunes élèves; ils avaient émigré sans moyens, pour la grande majorité. Vous ne pouvez vous faire une idée de leurs souffrances; supposez qu'on vous chasse de Montréal, vous et les vôtres, et qu'on vous exile au milieu d'un pays inconnu, sans d'autres ressources qu'une hache et une pioche et d'autre nourriture que ce que vous pourriez en porter sur vos épaules à quinze ou vingt lieues de distance, à travers des marais et des bois abattus quand un homme en a assez de sa propre personne pour les franchir. Certes l'avenir n'aurait rien de bien séduisant pour vous, n'est-ce pas?

Ce n'était pas tout, les Canadiens ne pouvaient se rendre dans ces townships que sur les neiges, car l'été venu, les savanes étaient impassables. Je suis assez vigoureux de nature et capable de marcher; eh bien, pour passer les savanes de Stanfold, qui avaient trois lieues de profondeur, j'ai marché, sauté et nagé dans la boue depuis cinq heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi; sans compter que les maringuoins m'ont torturé tout le long de la route, sucé plus d'une chopine de sang du visage et des mains et que j'ai failli me noyer une couple de fois, si on ne m'avait pas porté secours. Cependant malgré toutes ces difficultés, nos compatriotes n'ont pas reculé; ils se sont placés sur ces terres, leurs misères ont été atroces, plus de 300 hommes forts, vigoureux et robustes ont payé de leur vie ces exigences. Je vais vous citer une exemple: un homme d'Artabaska dont je ne me rappelle plus le nom, avait consumé avec sa famille la dernière bouchée de nourriture, sa femme et ses enfants criaient pour du pain, pour un peu de nourriture; il avait fabriqué un peu de *sel,* il le met dans une poche et court à la rivière Bécancour, chez le marchand, échanger ce produit contre un peu de farine; il avait beaucoup fatigué en traversant la savanne, il fatigua encore davantage à son retour, mais l'amour paternel et conjugal de ce bon père et de ce digne époux, craignait pour ces êtres qui lui étaient si chers; il hâte et presse sa marche, il arrive à sa cabane, dépose son sac de farine sur le sol et dit à sa femme d'apprêter de la nourriture pour elle et ses enfans; épuisé il se couche mais pour ne plus se relever; un quart d'heure après il était mort. Quel dévouement sublime, quel courage, n'est-ce pas un héros? Pour la plupart des colons, qui manquèrent de nourriture et cela pendant un long tems dans le cours de l'année, ils ne se nourrirent que d'écorce de merisier rouge, ou d'ail sauvage. Cette nourriture est exécrable; j'en ai mangé et je ne pouvais pas la tenir dans mon estomac; j'ai pourtant bonne digestion et je suis peu difficile. Il était facile de reconnaître ces malheureux; leurs visages étaient excessivement maigres, leur peau avait la couleur d'un vieux parchemin et leur haleine était capable d'empoisonner un homme en bonne santé, d'ôter l'odorat à un chien de chasse; mais cela n'était pas tout, quand ils faisaient une recolte tant soit peu bonne, ils étaient obligés de la vendre a vil prix au marchand et payer les effets de premier besoin à un prix exhorbitant, les frais de transport étant alors si élevés. Tout était contre eux, mais cela n'était pas le comble de la misère. Vous savez que les arpentages des townships sont excessivement mal faits: les bornes avaient disparu; et quand elles existaient, elles n'étaient pas correctes. Je vais vous dire comment cela se faisait; le gouvernement donnait a ses favoris d'alors les ouvrages d'arpentages. Ces bons arpenteurs tiraient à la course les grandes lignes de division, sans les vérifier et puis ils campaient dans une bonne auberge aux Trois-Rivières, devant de larges flacons de Gin et de Brandy et divisaient les townships en lots, laissant a des mercenaires sans connaissance suffisante de l'art, le soin de planter dans la foret les bornes de division Jugez du désordre qui devait en résulter et ce sont nos bons canadiens qui ont recueilli l'ivraie. Quand ils habitaient un lot, et qu'ils se pensaient chez eux, qu'ils avaient fait des améliorations considérables, enfin lorsqu'ils avaient fait des défrichemens considérables, qu'ils se voyaient hors de misère, un propriétaire se présentait, et leur signifiait de déguerpir ou de lui payer un prix exhorbitant; quand le canadien était incapable, il fallait déguerpir, rendre à jamais le prix de ses sueurs, du sang qu'il avait versé sur cette terre et aller ailleurs ouvrir encore une nouvelle terre et s'exposer aux mêmes avanies, ou bien s'il contractait une dette onéreuse qui le retenait encore lui et sa famille dans un état voisin de la misère la plus abjecte. Voilà des difficultés que nos canadiens des townships ont combattues et dont ils ont triomphé. On parle des héros de Napoléon, de ces vieux soldats qui se sont couverts de gloire sur le champ de l'honneur et dont les noms sont transmis a la postérité, eh bien, je vous le dis, que nos canadiens ont rencontré des ennemis plus redoutables, des difficultés plus grandes et qu'ils ont montré une énergie encore plus grande et plus indomptable que les compagnons du héros de la Corse. Si des noms devaient passer à la postérité ce devrait être ceux des canadiens, mais ce ne sont pas ces héros que les hommes vénèrent; ils ne font pas de bruit, mais leurs actions pour être dans le silence des bois et au milieu de la forêt n'en sont pas moins sublimes et glorieuses.

La dernière fois que je les avais visités, j'avais été tellement attristé de leur malheureux sort, j'avais eu le cœur tellement brisé devant ce spectacle navrant, que j'avais résolu de ne plus regarder en face ces souffrances, ces misères que je ne pouvais pas secourir et faire disparaître, mais le spectacle d'aujourd'hui est bien différent. Je vous le dirai dans ma prochaine lettre; pour aujourd'hui, je dois m'arrêter et me souscrire

Tout a vous P.

AGENCES DU PAYS.

FRS. FORTIN, des TROIS-RIVIERES, est nommé Agent du PAYS et est autorisé à agir comme tel.

THOMAS ETIENNE ROY, Ecr., Agent Général de Journaux, No. 8, Rue St. Joachim, Haute-Ville, QUÉBEC, est AGENT du "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnemens et des annonces aux taux requis par notre Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

VISSCHER ET SCHELL, Agents Généraux de Journaux, 80, Nassau street, NEW-YORK, sont nommés AGENS du "PAYS" à New-York, et ils sont duement autorisés à recevoir des annonces et des abonnemens aux taux requis par notre Journal. Leurs reçus seront regardés comme paiement.

NOUVELLES ANNONCES.

Elections municipales—Requisition à M. Ricard.
Electro-Biologie—G. W. Stone.
Société dissoute—Hooker et Holton.
Société formée—Hooker et Cie.
Briques—P. Bawden.
Machines à briques—Do
Société bienveillante canadienne.
Compagnie de navigation transatlantique.
Annales de la tempérance.

LE PAYS.

MONTRÉAL:

Jeudi, 26 Janvier 1854.

ELECTIONS MUNICIPALES.

MAIRE—E. R. FABRE.

CONSEILLERS.

QUART. EST—Romuald Trudeau,
" ST. LOUIS—Amable Jodoin,
" ST. JACQ.—A. A. Dorion,
" STE. MARIE—Jos. Trudeau.
" CENTRE—J. J. Day.

La Mairie.

Quand elle a publié la requisition à M. Fabre, la *Minerve* remarquait que quelques-uns de ceux qui l'avaient signée n'étaient pas électeurs. Ne connaissant pas d'une manière particulière, tous les signataires de la requisition, nous ne pouvons nier péremptoirement ce fait; mais ce que nous pouvons affirmer, sans craindre de nous tromper, c'est que parmi ceux qui ont signé la requisition au Dr. Nelson, il s'en trouve un bon nombre qui sont notoirement connus pour n'avoir pas droit de vote. Non content de cela, pour grossir la liste, on a répété plusieurs noms deux fois.

Ce sont, d'ailleurs, des faits qui ont peu d'importance en eux-mêmes et qui auront peu d'influence sur le résultat de l'élection. Nous ne les citons que pour édifier davantage le lecteur sur le compte de notre voisine, et dévoiler les petits moyens dont on se sert dans le but d'en imposer au public. Les amis de M. Fabre se sentent assez nombreux et assez forts pour mépriser de semblables vétilles; ils marchent à leur but tout droit, franchement, ouvertement.

M. Fabre est trop connu des citoyens de Montréal pour qu'il soit nécessaire d'établir de nouveau ses titres à la mairie. La *Minerve* elle-même admet qu'il a fait preuve d'habileté en fait de finances, lorsqu'il a rempli la charge de premier magistrat de la cité, et il n'y a pas, dans Montréal, un homme de bonne foi qui oserait dire le contraire.

Cependant, il se trouve un journal assez éhonté pour avancer que M. Fabre a laissé en désordre les finances de la cité—que "les coffres étaient presque vides et la corporation en banqueroute."

Une fausseté de ce calibre ne mériterait peut-être que le silence du mépris ou une dénégation pure et simple; mais comme quelques-uns pourraient être dupes d'une mauvaise foi aussi évidente, nous répèterons ici ce que tout le monde doit savoir; que M. Fabre a trouvé les affaires de la cité dans un état voisin de la banqueroute, et que durant les deux années de son administration, il a trouvé moyen de payer £20,000 de dettes, sans augmenter les taxes sur les citoyens—que lorsqu'il est sorti de charge, en 1851, les bons de la cité, dont les porteurs avaient menacé de forcer le remboursement, se vendaient au pair.

Ce sont des faits dont il est facile de se convaincre en jetant les yeux sur le rapport du trésorier, en date du 31 janvier 1851.

Une preuve bien positive que les finances n'étaient pas dans un état florissant lorsque M. Fabre est devenu maire, en 1849, c'est que les commissaires des écoles catholiques de Montréal ayant demandé l'allocation qui leur était due au premier de janvier 1849, le trésorier se trouvait sans fonds pour la solder, et que M. Fabre avança, de son propre argent, la somme de £133 8s. 2d, pour y faire droit.

Ceci est constaté dans une correspondance adressée à la *Minerve,* le 30 mars 1849. Voici cette correspondance:

"M. L'ÉDITEUR,—J'ai la confiance que vous voudrez bien insérer dans votre journal le trait suivant, tout à l'honneur de notre nouveau maire M. Fabre. Les commissaires des écoles catholiques de la cité, s'étant adressés à son honneur pour réclamer l'allocation due au 1er janvier dernier, M. Fabre répondit, que pour le moment, la corporation ne pouvait pas payer cette allocation; puis le lendemain, son honneur, plutôt que de laisser souffrir plus longtemps les maîtres d'écoles, avança sur ses propres fonds, la somme de £133 8s 2d.

"La générosité est belle en tout temps; mais dans ce temps de pénurie, un pareil trait de générosité est si honorable, que j'ai cru que le public me saurait gré de lui en donner connaissance."

Agréez, Monsieur, etc.,

UN DES COMMISSAIRES.

Ainsi, l'état dans lequel se trouvaient les finances, lorsque M. Fabre en a pris l'administration, se trouve clairement établi.

Voyons, maintenant, dans quel état il les a laissées. C'est encore la *Minerve* qui va nous fournir nos preuves.

Le 3 mars 1851, elle publiait ce qui suit:

"*Sur motion de l'échevin Beaudry, secondé par l'échevin Macfarlane, il est alors résolu à l'unanimité,* que son honneur le maire E. R. Fabre écr., a bien mérité de la cité de Montréal, par le zèle, l'attention et l'assiduité avec lesquels il a rempli les devoirs de la charge qui lui a été confiée, et que c'est en grande partie à ses efforts qu'est dû le rétablissement du crédit de la cité."

MM. les échevins Beaudry et Macfarlane étaient tous deux membres du comité de finance et par conséquent parfaitement au fait des affaires monétaires de la corporation.

En faut-il davantage pour convaincre les électeurs et anéantir les assertions mensongères d'un journal qui, non seulement veut mettre en jeu tous les préjugés et toutes les passions dans une lutte qui devrait être calme et raisonnée, mais encore semble avoir pris à tâche de dénaturer les faits les mieux établis?

—Nous tenons trop à relever le journalisme de la dégradation où la conduite de la *Minerve* aurait suffi pour le jeter depuis sept à huit ans, pour ne pas être sensible à tout ce qui tendrait à affecter notre véracité. La *Minerve* ayant déclaré faux ce que nous avons dit du conciliabule ministériel tenu chez Rapin, nous sommes allé aux meilleures sources d'information et voici les faits.

Le Dr. Nelson fut mis en nomination, au moyen d'une motion, et M. Coursol fut proposé en amendement. Ces deux propositions ayant été mises aux voix, l'assemblée se partagea en deux rangs assez considérables pour qu'il fût très difficile de dire où était la majorité. C'est là ce que la *Minerve* appelle de *l'unanimité!!* M. Coursol étant présent et s'étant laissé mettre en nomination, il fallait le dire, puisque l'on rapportait ou du moins que l'on prétendait rapporter les procédés de l'assemblée.

Si au contraire on voulait annoncer le simple fait du choix du Dr. Nerson, pourquoi se narguait-on de cette fausse unanimité?—Maintenant nous reconnaissons que nos informations étaient inexactes, quand nous disions que M. Coursol avait demandé la rectification de ce rapport. Mais il est parfaitement vrai que, dégoûté de la manière dont la *Minerve* rapportait ces procédés, M. Coursol a renvoyé son abonnement à la *Minerve.*

Le Ministere et les speculations.

Nous vivons dans des temps étranges. Jusqu'ici l'on pouvait reprocher aux administrations le manque d'énergie, la mauvaise volonté, l'égoïsme, la mauvaise foi et une certaine aversion pour les réformes utiles. On pouvait dire aux ministres: vous êtes des charlatans politiques—vous étayez de l'abus d'un patronage illimité votre popularité qu chancelle; mais personne ne leur a dit: vous vivez d'agiotage et de spéculation.

Il fallait, pour en arriver là, l'avènement au pouvoir d'hommes *libéraux* et *pratiques,* comme ceux qui ont aujourd'hui le maniement de nos affaires publiques—il fallait le talent financier de l'inspecteur-général.

L'observateur attentif de ce qui se passe ici depuis douze mois doit se demander, avec étonnement, jusqu'où vont nous conduire ces audacieux attentats contre la morale publique.

Spéculation sur les bons de la cité de Toronto—spéculation sur la propriété publique à la Pointe Lévi—spéculation sur les terres publiques—spéculation sur les actions des compagnies pour l'exploitation des mines—spéculation sur les actions de chemin de fer—nous nous arrêtons; l'énumération serait trop longue. On va même jusqu'à dire que l'inspecteur-général s'est opposé à la formation d'une compagnie pour creuser un canal le long du Sault Ste. Marie, parce qu'il avait un intérêt dans l'entreprise américaine commencée dans le même but, et des journaux sérieux paraissent y avoir ajouté foi. On dit encore que l'inspecteur-général a reçu, sous forme d'actions au montant de £50,000 dans le stock de la compagnie du Grand Tronc, la récompense des services qu'il a rendus à quelque maison anglaise, dans des négociations secrètes.

Ces histoires scandaleuses ont fait le tour de la presse canadienne, et les journaux ministériels les plus dévoués ont été impuissants à effacer l'impression qu'elles ont faite.

Y a-t-il de la fumée sans feu? Non. Il peut se faire qu'il y ait exagération dans les détails, mais le fond reste. La presse ministérielle a-t-elle combattu sérieusement ces accusations? Non. Elle s'est contentée de lancer l'injure à la face de l'opposition; elle a cherché à lui imposer silence au nom du bien public, au nom du crédit de la province qui ne peut manquer de ressentir, tôt au tard, le contre-coup de la corruption gouvernementale.

Nous le demandons à tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans le pays; faut-il cacher la plaie pour la guérir? Faut-il pallier les fautes des ministres et les laisser s'endurcir dans l'iniquité si nous voulons avoir un gouvernement honnête et des mains pures au timon de l'état?

Parmi ceux qui composent maintenant le cabinet, il y en a plusieurs qui se sont tenus en dehors de la voie criminelle que d'autres ont suivie; nous croyons que les ministres qui représentent le Bas-Canada se sont généralement abstenus d'agioter et de spéculer dans les fonds. Mais tous les ministres sont solidaires; ceux qui voient le mal et le souffrent, prennent leur part de responsabilité.

Une des spéculations la mieux conduite a été celle qu'on a faite à l'occasion de l'amalgamation des chemins de fer Grand Tronc, et St. Laurent et Atlantique. Les actionnaires dans les fonds de cette dernière compagnie n'avaient jamais reçu de dividendes; les actions étaient dépréciées. L'amalgamation se fait secrètement en Angleterre; M. Hincks en est informé en sa qualité officielle. Cette transaction était de nature à élever les actions; mais avant que les actionnaires eussent pu être informés du fait, M. Hincks et ses amis les avaient accaparées à vil prix et pouvaient, quelques jours après, réaliser de gros bénéfices. La chose avait été tenue si secrète que M. Morin lui-même, qui avait été vice-président et actionnaire de la compagnie, ne l'a apprise qu'après que le succès de l'opération eut été assuré.

Qu'en pensez-vous? Est-ce là une spéculation honnête? Est-ce ainsi que devrait agir un ministre responsable; se servir de son influence et de ses informations officielles pour édifier sa fortune particulière, aux dépens d'un grand nombre de citoyens respectables qui avaient fait des sacrifices pour favoriser une entreprise nationale? Et ses collègues peuvent-ils se laver les mains et dire: nous sommes innocents de ces actes odieux? Non. Le peuple ne veut pas de ministres spéculateurs et s'il ne balaie pas bientôt le cabinet pour y faire entrer l'honneur et la dignité de l'homme de bien, les intérêts de cette belle province se trouveront sérieusement compromis.

Banque de Montreal.

Nos quelques remarques sur le papier de la banque de Montréal ont été commentées par plusieurs de nos confrères de la presse anglaise. Notre objet, comme nous avons pris la peine de l'expliquer, était de nous rendre l'écho des plaintes proférées tout bas contre l'institution et qu'il était de l'intérêt public et de celui de la banque elle-même de voir cesser.

Nous n'avons jamais cru que la banque eut intentionnellement mis en circulation des chiffons dans le but d'y faire des profits; mais, d'un autre côté, nous tenons, de personnes trop respectables pour le mettre en doute, le fait que la banque a refusé de recevoir ces billets parce que la signature n'y paraissait plus. Or la banque avait légalement ce droit. Nous n'avons rien à dire du moment que la banque revient sur ses pas.

Nous enrégistrons la déclaration de nos confrères que la banque ne met pas en circulation dans le Bas-Canada, ses billets payables dans le Haut.

Le *Sun* trouve que la banque a droit de demander une prime pour prendre ses propres billets:—Légalement; oui! Moralement; non. La raison qu'en donne le *Sun* est spécieuse, mais peu solide. Si la banque a assez d'espèces pour recevoir ces billets quand on lui paie une prime, elle doit en avoir aussi pour les prendre sans prime. On comprend cette transaction de la part d'un *broker* qui spécule sur les billets des autres, mais non pas de la part d'une banque pour ses propres billets.

Le Prince Albert et la Question d'Orient.

La politique faible et indécise du Cabinet Anglais dans les difficultés qui existent entre la Russie et la Turquie, a été, en plusieurs circonstances, désavouée par le peuple qui a exprimé, dans des assemblées publiques, son mécontement et sa désapprobation des prétentions ambitieuses de l'empereur Nicolas. Lord Aberdeen paraît vouloir la paix à tout prix, et le mouvement des flottes qui viennent d'entrer dans la Mer Noire, n'est qu'une concession tardive et forcée aux impatiences de l'opinion publique.

La retraite de Lord Palmerston n'avait pas réellement d'autre motif; s'il a consenti à garder son portefeuille, c'est que l'attitude prise par le Cabinet promettait d'être plus en harmonie avec les vœux bien connus de la nation.

Ceux qui, au dehors, voyaient le gouvernement anglais demeurer, pour ainsi dire, dans l'inaction, et souffrir patiemment les entreprises de la Russie contre une puissance alliée, étaient obligés, pour trouver le secret de cette apathie, de recourir à des raisons d'intérêt commercial ou aux calculs d'une mystérieuse diplomatie. Mais le peuple anglais, à tort ou à raison, rejette sur le Prince Albert l'odieux d'une conduite qui est regardée comme indigne de l'une des premières nations du monde.

Le *London Spectator* contient à ce sujet l'article suivant:

"Le public irrité cherche la cause de cette conduite anti-anglaise des ministres, et il la trouve dans l'influence allemande.

"Sans données certaines pour appuyer ses soupçons, le public craint qu'il n'y ait, à la cour, quelque chose qui va mal (*something wrong*;) et il ne manque pas de gens qui sont prêts à nourrir ce désir de la certitude, qui naît de l'attente et de l'anxiété. Dans les colonnes des journaux et dans les conversations, on multiplie les suppositions pour arriver à un dénouement quelconque. Nous trouvons ce qui suit dans un journal du matin qui cherche à refléter le sentiment populaire du jour.

"Aux audiences des ministres du Cabinet avec sa majesté, il y a ordinairement un autre personnage distingué. Le ministre des affaires étrangères est obligé de préparer toutes ses mesures en présence de quelqu'un qui n'est pas membre du Cabinet, mais qui entretient des relations constantes et confidentielles avec toutes les cours étrangères, excepté celle de France."

"Ce journal accole cette insinuation à une autre assertion emphatique; il dit qu'il est en mesure de pouvoir prouver que la résignation de Lord Palmerston, dont le public n'a été informé que vendredi, était connue à Berlin et à Vienne jeudi de bonne heure.

"Lorsqu'on lança d'abord des insinuations de cette nature contre le Prince Albert, nous n'y avons pas cru, nous appuyant sur le témoignage de son passé dans lequel on ne trouve aucune circonstance où il ait cru devoir intervenir dans les conseils de la politique; mais ce serait manquer à notre devoir que de ne pas mentionner le fait que ces bruits courent généralement et qu'on commence à y croire.

"Le bon sens dont le Prince Albert a fait preuve, exclut presque la possibilité qu'il ait pu tenir une pareille conduite; d'autant plus qu'aucun homme versé dans l'histoire anglaise n'ignore à quels dangers cette voie peut conduire. Et ce danger n'atteindrait pas seulement le Prince. Jusqu'ici, grâce à sa sagacité, et aux circonstances heureuses de son règne, la Reine a coulé des jours plus heureux que ceux qui sont ordinairement accordés aux têtes couronnées; et le Prince ne mérite pas peu d'éloges pour avoir, par sa discrétion, contribué à maintenir cette tranquillité.

"Détruire cette tranquillité, briser cette harmonie serait une preuve de folie, sinon de méchanceté qui est vraiment inconcevable."

Le *Spectator,* comme on le voit, paraît ne pas ajouter foi aux bruits que l'on fait circuler sur le compte du Prince Albert, mais il s'exprime dans un langage qui trahit quelque chose comme de la défiance et qui, au lieu de rassurer le peuple, pourrait ajouter à la situation du Prince un nouveau degré d'impopularité.

. . . .

Depuis que ce qui précède est écrit, un rapport télégraphique nous apprend que l'intervention du Prince Albert dans la politique du Cabinet Anglais, est devenue l'objet d'une indignation universelle. On va même jusqu'à dire que le Parlement s'occupera de l'affaire, durant la prochaine session qui devra commencer le 31 de janvier courant.

TEMPERANCE.

LES ANNALES DE LA TEMPÉRANCE dont le premier numéro vient de paraître ne manqueront pas de faire beaucoup de bien, si elles trouvent dans le public l'encouragement auquel a droit toute publication utile.

C'est un joli pamphlet de 40 pages, imprimé sur bon papier, et remarquable par l'exactitude et la netteté de la partie typographique; il sort de l'atelier de M. P. Gendron et fait honneur à son établissement.

Nous publions ci-dessous l'introduction qui se trouve en tête des *Annales* afin de faire mieux connaître le but et les tendances de cette publication.

"Nous publions aujourd'hui le premier numéro des *Annales* de la Société de Tempérance. En commençant cette publication, nous devons dire notre but et nos moyens. Notre but est de faire connaître cette grande et belle œuvre, en révélant le bien qu'elle fait, et le mal qu'elle empêche. Nos moyens sont nos relations avec nos frères et amis dans la cause sacrée de la Tempérance. Car c'est d'eux que nous attendons tous les renseignements qui nous sont nécessaires; et ils nous viendront, nous n'en doutons pas, de toutes les parties de ce vaste district.

"Les Annales sont tout simplement des faits que l'on compile, pour en répandre la connaissance, et en conserver le souvenir. Or, les faits que nous avons à enregistrer ici, sont l'établissement de notre Société, ses règles, ses bienfaits, ses combats, ses victoires, et parfois ses défaites.

"L'on comprend que nous ne pouvons qu'ébaucher aujourd'hui ce vaste sujet, et encore bien imparfaitement. Mais ces faits se reproduisant sans fin, ils deviennent une matière intarissable pour des *Annales* de la nature de celles que nous publions. Si donc nous répondons à l'attente du public, ce numéro ne sera pas le seul à voir le jour; et dans ce cas, ceux qui le suivront en seront le développement et l'application.

"Pour donner l'histoire de cette Société, et raconter les faits qui s'y rattachent, nous reproduirons les mandements de nos Evêques qui l'ont établie, ou encouragée. Nous recourrons aux souvenirs de la tradition qui nous rapportera ce qu'ont fait nos Pasteurs pour la soutenir de la puissance de leur parole, et de l'entraînement de leur exemple.

"Nous discuterons les lois, qui l'ont comme couverte du manteau de la protection publique. Nous ferons parler nos Honorables Juges, qui si souvent firent entendre leurs voix éloquentes, du haut du Tribunal de la Justice, pour dire au peuple que l'ivrognerie était la cause de presque tous les crimes, qui enfantaient ces milliers de procès qu'ils avaient à juger, et attirer l'attention du gouvernement sur un vice si préjudiciable au bien public. Nous rapporterons les beaux discours de ceux de nos Législateurs qui, en toutes occasions, ont pris avec zèle et courage la défense de la Tempérance.

"Nous irons prendre nos renseignements dans les Records de la Police Correctionnelle, qui a à enregistrer, chaque jour, des faits aussi nombreux que lamentables. Nous consulterons les Registres de la Prison, qui contiennent les longues listes de détenus, que la boisson a consignés sous les verroux. Nous aurons recours aux rapports des Coroners et Corps de Jurés, qui ont à constater journellement tant de morts terribles occasionnées par l'ivrognerie. Nous ferons des extraits de nos journaux, qui chaque semaine nous donnent la triste nouvelle des crimes affreux commis dans l'ivresse, et des accidents effrayants qui en sont la suite et le châtiment.

"Nous entrerons quelquefois dans les mauvais cabarets pour en révéler les horreurs. Nous donnerons, s'il est possible, le chiffre de barils de *Brandy, Whiskey,* et autres mauvaises liqueurs enivrantes, consommées dans ce pays, pour ruiner, et l'aubergiste qui les débite, et le peuple qui les boit. Nous visiterons aussi les bonnes hôtelleries, pour en signaler les avantages et en faire observer le bel ordre.

"Il nous faudra pour la même raison, entrer dans le sein des familles, pour en raconter le bonheur, quand la tempérance y règne, et en révéler la désolation, lorsque l'ivrognerie y exerce ses affreux ravages. Que de choses nous aurons à dire dans le long et interminable chapitre des misères que souffrent les infortunées familles, que désole la plus brutale des passions!

"Comme de raison, nous respecterons ces familles affligées, et pour cela nous tairons scrupuleusement leurs noms, et éviterons soigneusement de lever le voile des secrets domestiques; car elles ne sont déjà que trop malheureuses, ces familles honorables que de tristes et lamentables événements ont couvert de deuil, sans encore aggraver leur malheur. Le public leur doit un juste tribut de commisération, nous n'irons donc pas rouvrir leurs plaies encore saignantes, par des révélations indiscrètes, ou des applications imprudentes. Que si, malgré toutes ces précautions, il nous arrivait de blesser quelques-uns de nos frères et amis, ils voudront bien nous le pardonner, en vue de la pureté de nos intentions; car nous ne voulons ici qu'une chose; c'est de prévenir par la Tempérance les maux que cause l'intempérance.

"Tel est notre but, et tels sont nos moyens. L'on comprend maintenant qu'il faudra du temps, du travail, de la collaboration et de l'argent aussi, pour remplir ce vaste cadre. Mais nous comptons sur les nombreux et fidèles amis de la Tempérance. Nous les appelons tous à notre secours. Que ceux qui savent écrire, écrivent pour faire connaître et aimer notre œuvre. Que ceux qui savent prier, prient pour en obtenir le succès. Que ceux qui ont de l'autorité, en fassent usage pour la protéger et la défendre. Que tous ceux surtout qui y appartiennent par un engagement aussi solennel que sacré, en pratiquent les devoirs, pour en prouver par leur exemple la possibilité et en faciliter l'accomplissement.

"Enrôlés, tous, sous la Bannière de St. Jean-Baptiste, et comme lui, ne buvant que l'eau du Jourdain, nous ne reculerons pas devant les sacrifices à faire, pour garder dans notre camp, ce glorieux étendard, que nous voudraient ravir les ennemis de la Tempérance. Il flotte encore majestueusement sur notre grande Cité, et sur nos florissantes campagnes. Mais on voudrait nous l'enlever de force ou par artifice. Il fut un temps où, devant cet étendard victorieux, les enseignes des cantines s'abattirent, et furent trainées, comme elles le méritaient, dans la poussière. Maintenant il est question de savoir si ces enseignes se relèveront avec orgueil, et si, à son tour, l'Etendard de la Tempérance, qui a si souvent marché en tête de nos Processions, aux jours de nos plus grandes solennités, sera abattu et trainé dans la boue. Les aubergistes, ennemis de la Tempérance, veulent à tout prix s'en emparer, et s'en faire un trophée en l'arborant sur les milliers de cantines, dans lesquelles on vend sans licence, ou contre toutes les lois divines et humaines.

"A la vue d'un danger si imminent, est-il un cœur qui ne se sente pressé du désir de tout sacrifier pour défendre et conserver une Société dont tous aiment à raconter les bienfaits? Aux armes, donc, généreux Soldats de la Tempérance; c'est le cri de la Religion et de la Patre, si vivement intéressés à la conservation d'une Société qui fait les bons chrétiens et les bons citoyens."

Cour de Session Trimestrielles.

Samedi 21 *janv.* 1854.

Présent:—Son Hon. M. le juge McCord.

George Lamère, vol, plaide coupable. Jugement, 15 jours d'emprisonnement dans la maison de correction aux travaux forcés.

David Alexander, convaincu d'assaut, fut condamné à être emprisonné durant 15 jours.

John Cashan, convaincu de vol jugement, 3 mois d'emprisonnement dans la prison commune de ce district aux travaux forcés.

Jean Bedard do do

Patrick McGinniss do do

Joseph Lefort, convaincu d'assaut, jugement, 4 mois d'emprisonnement dans la prison commune aux travaux forcés.

Patrick Mullin do 6 mois.

E. Franchère, do 12 mois d'emprisonnement et mis aux travaux forcés, et devra ensuite donner un cautionnement de £200 pour lui-même, et deux sûretés de £100 chacune, de tenir la paix pendant douze mois, et demeurera en prison jusqu'à ce que tel cautionnement soit donné.

James Graven, convaincu d'assaut, jugement: le défendeur fut condamné à payer dix chelins à notre souveraine dame la reine, et de demeurer en prison jusqu'au payement de la dite somme.

La Reine *vs.* Emilie Charpentier, convaincue d'assaut avec intention de meurtre. La cour remet le jugement de cette cause jusqu'au prochain terme.

Présent:—Son Hon. M. le juge Bruneau.

Philip Martin, convaincu d'assaut. Jugement, 6 mois d'emprisonnement dans la prison commune aux travaux forcés.

Charles McElroy, convaincu d'avoir tiré avec intention de meurtre. Jugement, 3 ans d'emprisonnement au pénitentiaire provincial.

MÉDECIN DEMANDÉ.—Un bon médecin, avec des recommandations respectables, trouverait de l'encouragement dans la paroisse de St. Zotique, comté de Vaudreuil.

—Les affaires conduites jusqu'ici par MM. Hooker et Holton, pour le transport de marchandises entre le Bas et le Haut-Canada, a été dissoute à la fin de l'année—M. Holton se retirant—pour être continuées sous une nouvelle forme. On verra par une annonce que la nouvelle société a établi des dépôts dans plusieurs villes du Haut-Canada, et que par conséquent elle ne veut rien négliger pour bien servir le commerce.

ELECTRO-BIOLOGIE. —Nos lecteurs se rappellent sans doute les fameuses représentations de M. G. W. Stone, qui il y a environ quatre ans, faisait commettre les plus grandes excentricités à ceux qui se trouvaient sous son influence? Eh bien! nous avons le plaisir d'annoncer qu'il est de nouveau à Montréal et qu'il renouvellera ses expériences, au grand plaisir de tous les spectateurs. Il commencera lundi soir, à la salle des Odd Fellows.—*Voir l'annonce.*

UN SOUSCRIPTEUR MODÈLE.—L'éditeur du *Picayune* de la Nouvelle-Orléans, parlant d'un souscripteur modèle, dit:

« Nous avons, sur notre liste de souscription, le nom d'un abonné qui reçoit l'édition hebdomadaire du *Picayune* depuis 1839 et qui ne s'est jamais plaint de ce que contenait le journal ou de le recevoir irrégulièrement. Il nous a payé la première année de son abonnement, et.... il n'a rien payé depuis."

INCENDIE.—La belle résidence de M. Chouinard sur le chemin de Sainte-Foy, près du chemin de traverse de Belvédère, a été endommagée, et la remise, les étables et autres dependances ont été entièrement consumées par le feu hier matin, avec les animaux et autres objets que contenaient ces dernières, parmi lesquels un cheval dont M. Chouinard avait refusé £120, une vache excellente, et six ou sept voitures tant d'hiver que d'été. L'incendie a commencé dans les étables. La perte de M. Chouinard est estimée de £1100 à £1200, et nous regrettons d'apprendre qu'il n'y avait rien d'assuré.—*Canadian.*

PAR LE TELEGRAPHE.

Bureau—Grande Rue St. Jacques.

(*Rapporté pour le Pays.*)

AUTRES NOUVELLES PAR LE "NIAGARA."

ANGLETERRE.—Le parlement s'est réuni pour la forme le 3, et a été prorogé avec les formalités ordinaires pour s'assembler le 31 janvier pour la dépêche des affaires.

Un conseil de cabinet a eu lieu le 3 et a siégé pendant quatre heures, tous les ministres étant présents.

On a montré beaucoup d'indignation en découvrant que le prince Albert se mêlait de politique. Les journaux les plus indépendants, et plus fortement encore la voix publique, protestent que le prince Albert est l'instrument de la Russie, et que lord Aberdeen est complètement sous l'influence du prince. On dit que le prince trahit tous les secrets du cabinet britannique aux cours Russe, Autrichienne et Allemande, et des affaires d'état très importantes, qui sont tenues dans le plus profond secret pour le peuple Anglais, sont généralement connues à St. Pétersbourg et à Vienne. Les expressions d'indignation contre lui sont extraordinairement fortes, et les journaux radicaux et conservateurs s'accordent à déclarer que son intervention a atteint un degré dangereux pour la constitution. Cette affaire viendra sans doute devant le parlement.

FRANCE.—Le levé ordinaire du Jour de l'An a eu lieu dimanche, le 1er, aux Tuileries. L'empereur en s'adressant aux ambassadeurs, leur dit: "J'espère sincèrement pouvoir maintenir les relations amicales qui subsistent entre mon gouvernement et les souverains dont vous êtes les représentants." Et se tournant vers l'ambassadeur ottoman, il lui dit: "Mes meilleurs souhaits, mes sympathies et mes efforts sont en faveur de votre souverain, et vous serez assez bon de lui communiquer ce que je dis."

Un rapport du département de la guerre constate que le nombre d'hommes en état de porter les armes, en France, dans le cas d'un guerre générale, est d'un million et quart pour le service de terre.

On dit dans tous les cercles politiques que le czar ne cesse pas d'essayer de faire déserter l'alliance anglaise par Louis Napoléon, et qu'il offre pour cela son consentement à l'annexion à la France de la Belgique et de l'Egypte, et aussi d'abandonner la cause des Bourbons.

TURQUIE.—Des nouvelles authentiques confirment le rapport précédent, que dans la soirée du 20 décembre, la Porte a accepté la note des quatre pouvoirs, et a dit qu'elle ne s'opposerait pas, à certaines conditions, à un armistice, mais elle continue à insister sur l'évacuation des principautés. Elle consent à un congrès dans une ville neutre, à une révision des traités actuels, et à considérer la convenance d'améliorer le sort des chrétiens, mais sa souveraineté et l'intégrité de l'empire doivent être maintenues.

Les délibérations du Divan se sont prolongées durant trois jours, le 20, le 21 et le 22.

Une partie des délibérations ayant transpiré le 21, il s'éleva un tumulte, et un attroupement de 3000 Saffas, poussés par les Ulémas, s'assembla pour faire des remontrances au Sultan; on craignait une émeute, et une force des steamers Anglais et Français fut appelée à Constantinople. La nuit passa tranquille et le lendemain tout était en paix. Plusieurs des émeutiers furent pris et bannis en Candie.

Il a été annoncé de St. Pétersbourg que l'empereur rejetait formellement le protocole de Vienne et la Note du 5, mais qu'il consentirait à recevoir et examiner les propositions des Turcs du 30, quoiqu'il persiste à refuser de reconnaître le droit d'aucune autre nation d'intervenir dans des affaires qui, dit-il, ne concernent que la Russie et la Turque seulement.

Jusqu'au 25 décembre, les flottes alliées n'avaient pu, à cause des tempêtes continuelles, entrer dans la Mer Noire.

Les instructions aux flottes sont que dans le cas d'une rencontre avec des navires de guerre Russes, elles demanderont, au nom de leur gouvernement respectif, aux officiers Russes commandant, de retourner avec son vaisseau ou leurs vaisseaux à Sébastopol, où ils auront de plus amples instructions de leur gouvernement. Sur un refus, on se servira de la force.

Les bulletins Russes n'affectent pas d'être le moindrement alarmés des menaces des escadres alliées. Au contraire, ils assurent que l'entrée des flottes sera le signal d'une explosion simultanée dans les Indes, en Algérie, en Grèce, et d'une insurrection grecque dans tout l'empire Turc, tout étant déjà organisé par des agents du czar.

D'épaisses bordées de neige empêchaient toute opération d'importance sur le Danube, mais des escarmouches avaient lieu, tous les jours entre les avants postes.

Une dépêche russe dit que l'armée turque en Asie est complètement désorganisée, et que Sélim Pacha et le général Guyon ont été massacrés par les troupes. Personne n'ajoute foi dans cette histoire.

Une dépêche de Constantinople du 24 dit que M. Thompson, le chargé d'affaires britannique auprès de la Perse est parvenu à terminer le différend entre l'Angleterre et la Perse.

Ahmit Effendi, le chargé d'affaires Turcs, s'est contenté des explications du gouvernement persan, et n'a pas cru devoir interrompre ses relations avec le Shah.

Menzikoff, consul russe à Tiflis, est allé en Perse et dans l'Affghanistan comme envoyé spécial du czar.

Des avis de toutes les parties de la Russie disent que l'activité militaire est partout extraordinaire et sans exemple depuis 1813.

Le czar vient de recevoir un fonds de 2 millions de roubles de l'Eglise.

On dit que des agens sont en route pour les Etats-Unis pour acheter des vaisseaux et des armes privément pour la Russie.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* de Paris contient une circulaire datée du 30 décembre, signée par le ministre des affaires étrangères, à toutes les légations étrangères sur la question d'Orient.

Ce document est modéré, mais extrêmement ferme. Après avoir passé en revue les diverses phases de la question, il déclare que l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse ont récemment, par arrangement, à Vienne, reconnu solennellement l'intégrité du territoire de l'empire ottoman comme une condition de leur équilibre politique. De plus, que l'affaire de Sinope a eu lieu contre toutes les mesures prises pour garantir le pavillon ottoman de nouvelles attaques par les forces navales de la Russie. Les flottes anglaise et française ont reçu l'ordre d'entrer dans la Mer Noire. La circulaire termine en exprimant l'espérance que la Russie n'exposera pas l'Europe à de nouvelles convulsions.

Les journaux disent d'autorité que le gouvernement français n'est pas satisfait de la conduite ambiguë de l'Autriche, et qu'il a adressé au cabinet une forte remontrance lui intimant que toute autre scission de sa part des procédés des trois autres pouvoirs, sera regardée comme une indication d'hostilité, et que la France étendra son aide à la Hongrie et à l'Italie.

La *Patrie* et le *Bulletin* rapportent que le czar a donnée des ordres de préparations immédiates pour traverser le Danube. Si cela est vrai, il faut qu'il ait rejeté les propositions des quatre pouvoirs.

VIENNE, *Vendredi soir.*—Le conseil Turque s'est déclaré permanent. A l'occasion des troubles récens, le sultan a déclaré à l'ambassadeur français qu'il aimerait mieux abdiquer que d'accepter de l'assistance contre ses propres sujets.

Les Russes ont occupé la frontière de la Valachie autrichienne, depuis Orsova jusqu'au passage de Yorfburg, près de Cronstadt. Les Russes ont aussi la permission de faire des achats en deça des frontières autrichiennes.

Des nouvelles de Craïowa du 3 décembre disent que les paysans se sont insurgés le long du Danube, de Kalifat à Turna, et les officiels Russes ont été partout chassés.

New-York, 25 janv.

Le *Sun* de New-York dit que des agents anglais et français sont occupés à faire des recrues dans les principales villes des Etats-Unis, pour leur marine, dans l'attente des évènements qui se préparent.

Le *Times* apprend d'une source privée que le gouvernement anglais a récemment proposé au gouvernement français que s'il veut envoyer deux corps de troupes contre les Russes, dont l'un débarquera en Finlande et l'autre en Crimée, le gouvernement anglais paiera les dépenses.

Cette proposition était faite sous l'impression que la guerre était inévitable.

Elle aurait été rejetée par la France parce que cet arrangement laisserait l'Angleterre libre de se retirer quand elle voudrait, d'une participation active dans la guerre.

Aucun signe de l'*Atlantic* au coucher du soleil.

Boston, 25 janv.

Le *Niagara* est arrivé à 10 A. M.

Les officiers de la douane ont visité soigneusement le bagage des passagers à cause des fraudes qu'on a découvertes dernièrement.

DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE.

Des dépêches ont été reçues de Constantinople jusqu'au 26. Une lettre de Bucharest du 16 décembre dit que la Russie a répondu aux dernières propositions de paix qu'on lui a faites, par de nouveaux préparatifs de guerre.

Des instructions ont été envoyées de St. Petersbourg ordonnant d'augmenter l'armée du Danube jusqu'à 240,000 hommes.

Le *Chronicle* de Londres dit que les chances de paix tiennent à un fil et que les pouvoirs étrangers ont fait des préparatifs suffisants pour rencontrer l'alternative la plus propable.

MARCHÉS DE NEW-YORK.—25 janv.

FLEUR,—bonne demande pour Ouest et Etat. Transactions limitées.—Meilleure qualité irrégulière. Ventes du canal Ouest 8,000 brls à $8.87 et $9,12 pour sud; $9,12 à $9,25 pour Michigan et Ohio.

BLÉ,—peu d'affaires en conséquence de l'élévation des prix. Ventes 2,200 mts de Jersey et sud rouge $2,10.

MAÏS,—bonne demande. Ventes 38,000 à 95 à 95½ pour sud mêlé, 98 à 99 pour Ouest mêlé.

LARD—vendable, $14,00 pour vieux mess, $14,50 pour nouveau do, $12,75 à $12,81 pour prime nouveau, $12,00 pour do vieux.

SAINDOUX—vendable, 9¾ à 10 cents.

Argent plus aisé. Echangé ferme à 9 et 9⅛.

VERMIFUGE DU DR. MCLANE.—Mme Hamen, No. 600, 4e Rue, New-York dit de ce Vermifuge:—

Un de mes enfants montrant des symptômes de vers, je lui fis prendre une bouteille du Vermifuge du Dr. McLane, qui lui fit rendre une trentaine de vers à la fois. Il fut bien malade durant l'opération, mais il est très bien aujourd'hui.

Mme Twist, No. 18, Avenue D. N.-Y., nous écrit qu'elle était troublée par les vers depuis plus d'une année, et qu'elle prit une bouteille du Vermifuge du Dr. McMale, qui lui fit rendre plus de 300 vers, gros et petits. Elle se croit maintenant complètement guérie de cette maladie.

Mme Buggins, Allemande, 204, Rivington Street, N.-Y., dit qu'après avoir pris une bouteile du Vermifuge elle rendit *deux gros vers solitaires.*

Ces certificats sont de personnes bien connues à New-York. S'il y a quelqu'un qui doute, ils ont le nom et l'adresse, et peuvent se convaincre en s'enquérant personnellement.

P. S.—On peut obtenir ce remède précieux, ainsi que les Pilules de Foie du Dr. McLane, chez Wm. Lyman et Cie., rue St. Paul agents pour Montréal.

☞Les acheteurs devront faire attention de demander et ne prendre que le *Vermifuge du Dr. McLane*. Tous les autres ne valent rien en comparaison. 25

Eaux de Plantagenet.

"J'ATTESTE," dit l'honorable Louis Joseph Papineau, en parlant des Eaux de Plantagenet, "d'après mes connaissances et observations personnelles, que plusieurs personnes dans ma famille, aussi bien que dans un grand cercle d'amis, de parens et de connaissances, se sont servi de ces eaux soit sous la direction de leurs médecins, ou de leur propre mouvement; et dans un nombre infini de cas, ils ont souvent effectué leur guérison, en en faisant usage, toujours obtenu du soulagement, mais des inconvénients jamais."

A cette saison de l'année, en particulier, cette eau célèbre est presque universellement en usage d'après l'avis des plus éminents médecins, qui la reconnaissent comme un des plus doux et des meilleurs apéritifs, et presque infaillible dans les cas d'affections des rognons et de la peau, la dyspepsie, la constipation, le rhumatisme, etc. Les personnes nerveuses, faibles, trouveront qu'il est d'un grand avantage d'en faire usage, ainsi que pour les voyageurs qui subissent du malaise en changeant de régime, ou par suite des effets que produit l'eau du fleuve St. Laurent, conséquemment il n'y a rien qui puisse soutenir la comparaison comme cette eau. Elle est de plus universellement reconnue pour être une des sources les plus sûres et les plus agréables et un breuvage d'été tel qu'il n'en a été découvert.

On peut se procurer cette eau à Montréal, au dépôt seulement, Place-d'Armes; et dans toute la province et les Etats-Unis, par le canal des agents nommés dans les principales cités et villes.

DECES.

En cette ville, le 24, M. Pierre Lenyr dit Marcellet, âgé de 88 ans et 10 mois, après avoir souffert une maladie de trois mois avec la plus grande résignation, car les bonnes vertus qu'il a toujours pratiquées, le préservaient de se plaindre. Il laisse pour déplorer sa perte qu'un seul fils et un grand nombre d'amis qui regretteront toujours ses bonnes œuvres.

En cette ville, le 20, Joseph-Olivier, enfant de M. Olivier Desmaisons, peintre de cette ville, à l'âge de 8 mois et 15 jours.

QUARTIER ST. LOUIS.

A LOUIS RICARD, Ecr., Avocat.

MONSIEUR,

NOUS Soussignés, ELECTEURS DU QUARTIER ST. LOUIS, vous prions de vouloir accepter la candidature pour notre Quartier aux prochaines élections municipales, en vous offrant nos suffrages et notre support pour assurer votre élection comme notre représentant au Conseil de Ville.

A M Delisle	Jos Grenier
Jos Belle	Fis Perrin
C A Leblanc	Jér Grenier
Geo Weeks N P	Z J Truteau N P
Pierre Cadieux	Dr Globensky
Dr D'Orsonnens	J A Gagnon
R Cherrier	H Lionnais
T J J Loranger	R Bellemare
J A Berthelot	J M Papineau
J Viger	E L Ranson
Frs Sénécal	Samuel Benjamin
Thomas Samuel	Ant Isiotte
G Ward	E B Dufort
Alp Pomas	J Thompson
J B Rolland	Ménéclier de Montrochon
Chs Dauphin	Jos Grandbois
Z Benoit	Toussaint Lecompte
Jean Léveillé	F Castonguay
Ant Favreau	Ed Pepin
H Sentenne	J B Naud
J Maffré	D C Francœur
G Lamarche	Ed Poudrette
Moïse Brassard	L Forget dit Dépati
M Anderson	H Pariseau
J O Leclaire	A Cusson
M Barbeau	C Caty
Jos Beaulieu	P Paquin
Louis Caty	L Pelletier
C Charpentier	P Paquin, fils
Félix Hamelin	P Bourgeau
Toussaint Desnoyers	J Richelieu
Jos Montferrant	J Duvert
N Rivet	J Gauthier
B Brouillet	N Rivais
Ant Perrault	J B Payette
Hyp Raza	S T Dorval
Jos Perreault	T Lapierre
Alexis Dubreuil	J Massé
Jos Christin	Rodl Leduc
L Piché	N Limoges
F David	J Désautels
Hyh Busseau	L Harnois
R McLaren	L Bédard
Laur Dufresne	A Paradis
F X Houlier	Ed Clinch
Et Normandeau	M Bromby
A Demers	C Falardeau
L Sanders	Michel Sanders
J Leduc	Ed Desrochers
Simon Hart	W W Morrow
R Plessis dit Bélaire	J B Labelle
W S Walker	O Hanna
Thomas Giguère	Pierre Lemoine
J Featherston	Wm P Bennett
A Z Grothé	F St Germain
P Bohlé	George Bowes
Richard Rogers	C Meloche
M Desnoyers	R Hendry
T Labelle	F X Tessier
Paul Lauzon	T Cherrier
J Daly	D Dupont
Ces Dubeau	M Maguire
J McDonald	Jos Dépati
Ed Brousseau	Frs Bohlé
L Chalifoux	Louis Monast
N Chaussé	P Leblanc
M Malherbe	Ed Fournier
D Leduc	C Mousseau
W McDonald	Chs Viau

MESSIEURS,

EN réponse à votre demande bienveillante, je répèterai ce que j'ai dit à l'assemblée du 18 courant, lorsque ma candidature fut présentée: que "longtemps j'ai hésité et longtemps j'ai cru qu'il y aurait témérité de ma part et présomption pour moi d'accepter."

Mais maintenant, MM. que je vois cette nombreuse réquisition de mes compatriotes, je n'hésite plus; et si jusqu'ici l'on a pu me reprocher d'avoir manqué d'activité et d'énergie pour votre service, Eh! bien, je serai et je deviendra actif et énergique lorsqu'il s'agira de votre bien-être et de vos intérêts.

J'accepte donc cordialement, en me souscrivant,

Avec considération.
Votre humble et dévoué serviteur,
LOUIS RICARD,
Avocat.

Montréal, 19 janv. 5

ELECTRO..BIOLOGIE!

M. G. W. STONE

A l'honneur d'informer les Citoyens de Montréal et des Environs, que ses EXPÉRIENCES AMUSANTES et ETONNANTES sur des PERSONNES parfaitement EVEILLÉES (qui créèrent tant d'excitation dans cette ville il y a quatre ans, et qui, depuis plus de trois ans, ont étonné et amusé toutes les classes en Europe),

AURONT LIEU
A
ODD FELLOWS HALL,
Grande Rue St.-Jacques.
LUNDI SOIR, 30 JANVIER.

Aussi, MERCREDI, VENDREDI et SAMEDI SOIR, Février 1er, 3 et 4.

Portes ouvertes à SEPT heures et DEMIE.—Représentation à HUIT heures.—Admission, 1s. 3d.

26 janv. 5

5,000,000 DE BRIQUES, A £1, 7s. 6d, par 1,000.

LE Soussigné ayant fini et essayé l'été dernier, sa

Machine a faire de la Brique,
FONCTIONNANT D'ELLE-MEME.

Est prêt à entreprendre, durant l'hiver, aucune quantité de BRIQUES, depuis VINGT MILLE à CINQ MILLIONS, à UNE LIVRE SEPT CHELINS et SIX DENIERS par MILLE, livrable dans aucune partie de la Cité l'ÉTÉ PROCHAIN. Avec le crédit ordinaire de trois mois, ou avec un escompte pour de l'argent comptant. La Brique sera garantie égale en qualité à aucune fabriquée dans le District.

P. BAWDEN, Jr.

Bureau de la Briquerie de St. Neot, rue Fullum, Montréal. 25 janvier 1854. cm—5

MACHINES A FAIRE DE LA BRIQUE

FONCTIONNANT D'ELLES-MEME ET AUTRES.

LE Soussigné a eu moins TRENTE-DEUX MACHINES A FAIRE DE LA BRIQUE, avec des MOULINS à GLAISE et des MOULES complets, pour VINGT-CINQ LOUIS chacune, et des MACHINES A FAIRE de la BRIQUE, FONCTIONNANT d'ELLES-MEME, avec des MOULINS à GLAISE y adoptés et des MOULES, complètes, pour SOIXANTE-QUINZE LOUIS chacune. Les Machines ci-dessus seront garanties pour bien fonctionner, et peuvent être achetées à SIX MOIS de CRÉDIT, ou avec escompte pour ARGENT COMPTANT.

Pour plus amples détails, s'adresser, par lettre ou autrement, à

P. BAWDEN, Jr.,
Briquerie de St. Neot, Montréal,
Ou à A. BAWDEN, Briquetier, Hamilton, H.-C.

26 janv. aa—21

AVIS.

C. A. ROCHON ayant accompli déjà diverses agences d'affaires et voyageant continuellement dans le dessein d'en terminer d'autres, croit à propos d'avertir MM. les négociants, les maisons d'éducations et le public en général, qu'il continuera de se charger de toute agence, collection, et autres affaires de ce genre, tant à la ville qu'à la campagne, dans les deux Canadas et même aux Etats-Unis. La connaissance des lieux et des personnes et l'expérience qu'il a acquises dans l'espace de deux ans, depuis qu'il s'occupe de ce genre d'affaires lui sont un motif d'espérer la confiance et l'encouragement du public en général auquel il s'adresse en assurant qu'il ne négligera rien pour la complète satisfaction de ceux qui voudront le commissionner.

S'adresser à la librairie de M. J. Bte. Rolland, Nos. 3 et 5, rue St. Vincent.

24 janv. aa—1

DENTISTE FRANCAIS.

Dr. JOURDAIN DE LA FACULTE DE PARIS
90, RUE NOTRE-DAME, 90.

13 oct. fm—109

AVIS.

LA SOCIETE qui existait ci-devant entre les Soussignés, sous la Raison de HOOKER ET HOLTON, a été DISSOUTE le 31 Décembre dernier. Toutes dettes dues à la Société devront être payées à ALFRED HOOKER, qui règlera toutes les Réclamations contre elle, et qui est autorisé à se servir du nom de la Société dans les liquidations seulement.

ALFRED HOOKER,
L. H. HOLTON.

26 janv. fm—5

EU égard à l'annonce ci-dessus, les AFFAIRES de TRANSPORT et de COMMISSION ci-devant pratiquées sous cette forme, seront CONTINUÉES par les Soussignés, sous la Raison de HOOKER, JAQUES ET CIE., à Montréal, ALFRED HOOKER ET CIE., à Prescott, et HOOKER, PRIDHAM ET CIE., à Kingston, Toronto et Hamilton, qui profitent de cette occasion pour assurer leurs amis que les moyens plus nombreux de transport à leur disposition, leur permettront de transporter avec célérité et soin toute propriété placée entre leurs mains.

ALFRED HOOKER,
G. E. JAQUES,
EDWIN PRIDHAM,
ELIJAH HOOKER.

26 janv. fm—5

SOCIETE BIENVEILLANTE BRITANNIQUE AMERICAINE DE MONTREAL.

Bureau, No. 103, Rue Notre-Dame.

OFFICIERS:

HENRY T. STRONG, Ecr., Président.
J. H. PHILLIPS, Ecr., Secrétaire et Directeur.

DIRECTEURS:

A. A. DORION, Ecr.	J. G. BIBAUD, Ecr., M. D.
H. T. STRONG, Ecr.	J. DOUTRE, Ecr.
A. McDONALD, Ecr.	W. HENDERSON, Ecr.
J. H. PHILLIPS, Ecr.	G. BROWNE, Ecr., Arch.

CETTE INSTITUTION est purement de Bienfaisance, organisée dans le but de pourvoir efficacement au soulagement pécuniaire des membres qui peuvent devenir incapables de travailler par maladie ou accident—composée de Marchands, Mécaniciens, Agriculteurs, Ouvriers et autres, associés dans un but de protection mutuelle. Elle est établie sur le plan mutuel purement, chaque membre ayant droit de voter aux élections et de participer dans les bénéfices. Les taux de paiemens annuels sont les mêmes que ceux adoptés par les institutions semblables en Angleterre, et l'expérience a démontré qu'ils assurent la stabilité et la perpétuité à toute institution qui les adopte.

La table suivante montre le montant de bénéfice payé à chaque membre au dessous de 50 ans:—

PAIEMENT ANNUEL assurant durant la maladie, ou durant une Incapacité de Travail, les sommes suivantes chaque semaine:

Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.
£ s. d. 0 10 0	£ s. d. 0 15 0	£ s. d. 1 0 0	£ s. d. 1 10 0	£ s. d. 2 0 0
Paiem'nt annuel.	Paiem'nt annuel.	Paiem'nt annuel.	Paiem'nt annuel.	Paiem'nt annuel.
£ s. d. 0 15 0	£ s. d. 1 2 6	£ s. d. 1 10 0	£ s. d. 2 5 0	£ s. d. 3 0 0

En sus des taux ci-dessus, un droit d'admission de dix chelins sera perçu la première année, à être payé en faisant application d'admission. Les personnes âgées de plus de 50 ans seront chargées 25 pour cent extra. Les femmes sont admises comme les hommes. Un Bénéfice Funéraire de £10 sera accordé par la Société, en payant cinq chelins par année.

Le directeur attire particulièrement l'attention du Public sur cette institution, croyant que ses principes ne demandent qu'à être compris pour être généralement adoptés.

Le public est respectueusement invité à se rendre au Bureau, No. 103, rue Notre-Dame, et prendre une copie du *Moniteur Mensuel* (gratuitement), journal grand et élégant, publié par la Société, contenant le Prospectus, la Constitution et les Réglements, et toutes informations relatives à la Société Bienveillante Britannique Américaine.

THOS. P. BROWNE, Ecr.,
Agent-Général pour Montréal,
Bureau No. 132, rue Craig.

26 janv. na—115

COMPAGNIE CANADIENNE DE NAVIGATION A VAPEUR.

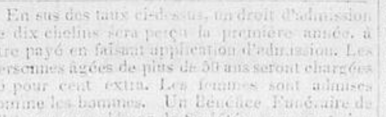

LES STEAMERS DE PREMIÈRE CLASSE

CHARITY..........
CLEOPATRA..........1500 ton.
OTTAWA..........1509 do
ONTARIO (en construction)..........1750 do
ERIE ....(do)..........1750 do
HURON ....(do)..........1750 do
SARAH SANDS (chartré)..........1300 do

LES Vaisseaux entretiendront des communications régulières entre LIVERPOOL ET QUÉBEC ET MONTRÉAL, Faisant voile deux fois par mois durant l'Été, commençant en Avril 1854; et entre LIVERPOOL ET PORTLAND, deux fois par mois durant l'Hiver.

SERVICE D'HIVER,—1853-'54.

ENTRE LIVERPOOL ET PORTLAND,
COMME CI-DESSOUS.

DE BIRKENHEAD DOCK, LIVERPOOL.

CHARITY..........Jeudi, 12 Janv.
SARAH SANDS..........Jeudi, 26 Janv.
OTTAWA..........Jeudi, 9 Fév.

DE PORTLAND.

CHARITY..........Samedi, 4 Fév.
SARAH SANDS..........Jeudi, 23 Fév.
OTTAWA..........Jeudi, 9 Mars.

PRIX:
(Comprenant le prix du chemin de fer de Portland à Montréal)

Premières Cabines..........£20 Courant.
Secondes Cabines (lits réservés)..........14 do
Ditto..........12 10 do
Pont..........5 do

Ces taux comprennent les provisions.

Fret:—De Liverpool à Montréal, comprenant le transport par Chemin de Fer de Portland, 80s par Tonneau, de mesure, et 5 par cent de primage. Frêt pour partie du voyage, par arrangement.

Tous les steamers ci-dessus ont d'excellentes accommodations pour les passagers, et aucune dépense ne sera épargnée pour rendre les vaisseaux maintenant en voie de construction par l'éminent constructeur J. Laird, écr., de Birkenhead, égaux à aucun autre à flot.

Les vaisseaux ci-dessus sont en connexion avec le chemin récemment ouvert entre Portland et Montréal, et c'est la route la plus directe pour le Haut et le Bas-Canada, durant la clôture de la navigation du St. Laurent; et aussi la meilleure route et la moins dispendieuse pour les Etats de l'Ouest de l'Amérique. Des arrangemens se préparent pour le transport des émigrants à des taux directs de Liverpool à leur destination.

Les Marchandises pour le Canada, qui devraient être consignées aux soins de l'Agent de la Compagnie à Portland, seront reçues directement du Steamer dans les waggons du Chemin de Fer, et transportées à leur destination.

S'adresser à Londres, à Robert Carter et Cie., 11, Leadenhall-street; à Glasgow, à Patrick Henderson et Cie., 4 Bothwell-street; à Paris, à Pritchard et Monneron, 38, rue Notre-Dame des Victoires; à

McKEAN, McLARTY ET CIE., Liverpool;
GILLESPIE, MOFFATT ET CIE., Montréal;
GILLESPIE ET CIE., Québec.
DAVID BELLHOUSE, Portland.

26 janv. 5

A E. R. FABRE, ECUIER.

MONTREAL, 18 JANVIER, 1854.

MONSIEUR,

LES Soussignés, Electeurs de la Cité de Montréal, appréciant les services que vous pouvez rendre à la Cité, vous sollicitent de vous laisser porter comme Candidat à la Mairie aux prochaines élections municipales.

Jos Roy	D E Papineau
Jacob DeWitt	Jacq Al Plinguet
R Trudeau	U Boudreau
William Workman	Jean Bruneau
L H Holton	William Brewster
A A Dorion	C S Dunlop
P M Galarneau	Z Chapeleau
Benj Brewster	Walter Ross
Edw Murphy	W N Fleet
Robt McKinstry	Andrew Wilson
C S Rodier	J Papin
Thomas Workman	A Dubord
André Lapierre	C Brewster
J A Gagnon J.P.	Dr Bibeau
G Clément	J C J O Lacroix
J W Wilscam, M.D.	J Brault
John Wilscam	John S Morley
D Sherrard	C F Papineau
C A Brault	F Cassidy
E Baird	James Megorian
M H Seymour	L F Taverner
H Seymour	Ov Laliberté
E C Tuttle	Jos Doutre
Charles Gareau	A Auclair
Léon Gareau	Frs X Laflamme
Edouard Gareau	Louis Gareau
Wm Darling	P Lesueur
Benj Workman	A Lefebvre
Narcisse Valois	M Cousineau
R H Scholes	P Métayer
J R Chamberlain	P Dusseau
John Thomson	Chs Lhorris
Geo Stang	E Dams
And Macfarlane	F Gagnon
David Moss	E Roy
Henry Carleton	J B Archambault
Thos M Thomson	Antoine Amiot
James P Clark	Jos Trudeau
P Jos Lacroix	Félix Gareau
F X Bruzeau	Louis Crevier
D Trestler	Pierre Lefebvre
Frs Leclaire	Simon Nantelle
J Grenier	J Bte Villeneuve
P Plamondon	A Bourdon, père
E Hudon	A Bourdon, fils
C Quevillon	J Bte Beauséjour
Ths Ouellet	Frs Marcotte
C G Lazure	M Aubuchon
Louis Lazure	Cyprien Majeau
L Rivet	Frs Beauchamps
L Plamondon	Antoine Thomas
V P W Dorion	Julien Courteau
L A Berthelot	J B Lapierre
L J A Papineau	Pierre Mallet
F J Beaudry	Daniel Jibouleau
G Dassen	Alexis Panton, père
Charles A Terroux	Benjamin Martineau
P Mathieu	J E Lafond
Jos Laramée	P M Mailhoux
L C Barbeau	Jean Garépy
Isidore Leclaire	P R La Frenaye
Pierre Hudon	J Bte Hérard
Ferdinand Perrin	J B C Trestler
Aug Perrault	J Z Truteau
Joseph Levy	J B Heidegrave
Pierre Dépincier	Joseph Gagnon
Amable Jodoin	Joseph Marchand
J Emery Coderre	Alexandre Gauvreau
W V Smith	Pierre Prevost
Simon Hart	Séraphin Bélisle
Frs Perrin	Hypolite Robin
J B Labelle	Charles Vallin
D C Francœur	Pierre Larivé
C O Giroux	Olivier Beaucaire
J D Vallée	J Bte Houle
Ant Papineau	Ed Orléans
M Brossard	Michel Beauchamp
A Favreau	Charles Berland
L Piché	Joseph Laurin
Joseph Dépati	James McElroy
N T Limoges	Thomas Simis
George Kell	Frs Cadieu
Thos Mountain	François Breton
Joseph Poitevin	Joseph Savard
H L Sharing	Joseph Chevalier
Frs X Boucher	Joseph R Giroux
Frs Beaucaire	Toussaint Brouillet
Cl Deguire	N Charron
Adolphe Ethier	Thomas Gyguère
Louis Berthiaume	Charles Lefebvre
Joseph Monette	Auguste Lalamme
Théodore Giroux	T L A D Betty
François Gérard	Jacques Désautels
J B Tison	Eustache Favreau
G D Lamarche	Dr Picault
Guillaume Pariseau	Ls DeLagrave
D Schmidt	J A Labadie
Antoine Voyer	Jos E O Labadie
D Leblanc	H Lapparre
D Laurent	F St Jean
William Payer	Simon Martin
Vincent Thériault	Pierre Gauthier
Pierre Razat	O Depincier
Pierre Larue	Jos Beaulieu
Hubert Sentenne	A Ouellette
Joseph Dupuis	Adolphe Lemai
J H Dorval	Joseph Tessier
Médard Rivais	Elie Hudon
Narcisse Gileau	P Beaubien
J Luc Levesque	Antoine Poitras
François Payette.	

MESSIEURS,

A la réquisition que vous me présentez au nom d'un grand nombre de mes concitoyens, et à la vive sollicitation de plusieurs d'entre eux, je ne dois pas reculer devant la charge si pleine de responsabilité, et d'un autre côté si honorable que vous voulez bien m'offrir.

En conséquence, j'accepte la candidature qui m'est offerte, et si je suis élu, je remplirai les devoirs de ma charge avec zèle et dévouement aux intérêts de cette grande cité pendant toute la durée de mon mandat.

Vous remerciant de la confiance que vous voulez bien me témoigner, et vous assurant que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour la mériter,

J'ai bien l'honneur d'être
Messieurs,
Votre très dévoué serviteur,
E. R. FABRE.

A MM. Jos. Roy,
Jacob DeWitt,
Romuald Trudeau,
William Workman,
L. H. Holton,
A. A. Dorion,
Et autres.

QUINCAILLERIE ET FER.

LES Soussignés offrent en vente—

Fer en Barre Ecossais et en Rouleaux
Do do Anglais do
Do do Raffiné do
Plaques à Bouilloire
Fer à Crochets
Fer en Feuille
Tôle à Charbon de Bois
Tôle du Canada
Clous Coupés
Fiches Battues
Clous Battus, grandeurs assortis
Clous à Fer à Cheval

— AUSSI —

Un assortiment complet de QUINCAILLERIE de TABLETTE et FERRONNERIE, consistant en—Ancres, Chaînes, Pelles, Fourches, Faux, Faucilles, Plomb en Feuille, Cuivre en Feuille et en Barre, Plomb à tirer, Poudre, Acier trempé, Etain en Barre, Fil de fer, Noire de Lampe, etc.

ANDERSON, EVANS ET CIE.

21 janv. c—3

AUX CONTRACTEURS.

A VENDRE—
20 tonneaux Poudre à Mine, "Curtiss et Harvey."
50,000 pieds Fusée de Sûreté

ANDERSON, EVANS ET CIE.

21 janv. c—3

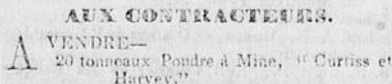

LE CHEMINN DE FER
DU
CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.

L'INSTALMENT ANNUEL de CINQ LOUIS PAR PART sur le NOUVEAU FONDS SOUSCRIT de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER du CHAMPLAIN et du ST. LAURENT, sera DU et PAYABLE au BUREAU de la COMPAGNIE, à Montréal, MERCREDI, le PREMIER de FEVRIER prochain.

W. A. MERRY,
Secrétaire.

21 janv. 3

ANNALES DE LA TEMPERANCE.

PUBLIÉES SOUS LE PATRONAGE DU CONSEIL CENTRAL DE L'ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE VILLE-MARIE.

LES Amis de la Tempérance et le public en général sont respectueusement informés que le premier numéro de ces Annales (dont le sommaire a été publié dans le *Pays* et la *Minerve* du 19 du courant) est maintenant imprimé.

Le but de ce Conseil Central, en entreprenant la forte tâche de publier de temps en temps quelques pamphlets, sera de soutenir autant qu'il le pourra la grande et belle œuvre que cette Société a en vue, celle de faire fleurir par la Sobriété dans notre beau et jeune pays toutes les institutions religieuses et civiles qui assurent le bonheur et la gloire d'un peuple.—Un autre but de cette publication sera de faire connaître cette œuvre sacrée et pratique, en révélant le bien qu'elle fait et le mal qu'elle empêche.

L'encouragement qu'on voudra bien lui donner fixera les époques plus ou moins rapprochées de ses publications périodiques.

Le prix de chaque livraison est aussi bas que possible, car ici l'intérêt particulier n'est pour rien. Le bien du peuple et la gloire de la patrie, si vivement intéressés au maintien des bonnes mœurs par la Tempérance, est le seul profit que l'on ait en vue dans cette entreprise.

Première Livraison, 40 pages in 8o.

PRIX:—DOUZE SOUS.

A vendre chez R. Trudeau, écr., Apothicaire, rue St. Paul, et chez les libraires suivants: MM. Fabre et Gravel, et J. B. Rolland, rue St. Vincent; Z. Chapeleau, vis-à-vis le Nouveau Palais de Justice; Beauchemin et Payette, rue St. Paul; J. M. Lamothe, vis-à-vis le Séminaire et à l'Imprimerie de P. Gendron, rue St. Gabriel

Par ordre.
L. A. HUGUET LATOUR,
Secrétaire.

26 janv. 5

LIVRES NOUVEAUX.

HISTOIRE DE FRANCE au moyen âge, depuis Philippe Auguste jusqu'à la fin du règne de Louis XI, par M. CAPEFIGUE, 4 vols in 8o broché 12s 6d.

L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par le même, 4 vols in 8o brochés, 17s 6d.

LOUIS XVI SON ADMINISTRATION ET SES RELATIONS DIPLOMATIQUES avec l'Europe, par le même, 4 vols in 8o brochés, 17s 6d.

L'EUROPE DEPUIS L'AVÈNEMENT DE LOUIS PHILIPPE, par le même, 10 vols 8o brochés, 30s.

LE CONGRÈS DE VIENNE dans ses rapports avec la circonscription actuelle de l'Europe, par le même, 1 vol in 8o brochés, 3s 9d.

HISTOIRE DES CONSPIRATIONS ET DES EXECUTIONS POLITIQUES en France, en Angleterre, en Russie et en Espagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Cette histoire est précédée d'une introduction générale et terminée par un précis de la révolution de Février et des évènements de Juin 1848, par M. EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE, 4 vols 8o brochés 17s 6d.

L'INSTRUCTEUR JARDINIER, journal général d'horticulture pratique, exposant avec détail toutes les opérations manuelles et théoriques de la Culture des Jardins, par VICTOR PAQUET, 4 vols in 8o brochés, 17s 6d.

LES VEILLEES DU CULTIVATEUR, ou Catéchisme de Chimie Agricole, par M. le BARON DE BABO, 1 vol 8o broché, 2s.

HISTOIRE DE BERNADOTTE, Charles XIV Jean Roi de Suède et de Norwège, etc., par B. SARRANS, 2 vols 8o brochés, 5s.

CONSIDÉRATIONS SUR LES PRINCIPAUX Evènements de la Révolution Française, par Mme de STAËL, 3 vols 8o brochés, 6s 3d.

HISTOIRE DE L'AMERIQUE, par M. ROBERTSON, traduction de J. B. SUARD et MORELLET de l'Académie Française, 2 vol 12 brochés, 6d.

MELANGES et CORRESPONDANCE d'Economie Politique, ouvrage posthume de J. B. SAY, 1 vol 8o brochés, 2s 6d.

LES CONFESSIONS d'un Magnétiseur, suivies d'une consultation médico magnétique sur des cheveux de Madame Lafarge, 2 vols 8o brochés, 5s.

LA SCIENCE MATERNELLE ou éducation morale et intellectuelle des Jeunes filles, par Madame CL. BEAUDOUX, 2 vol 12 broches, 2s 6d.

GALERIE MORALE par M. le Comte de SEGUR, 1 vol 12 broché, 3s 4d.

En vente chez
FABRE ET GRAVEL.
Rue St. Vincent, No 3.

14 janv. 4

FETE DES IMPRIMEURS!

LA FETE ANNUELLE DES IMPRIMEURS
AURA LIEU A LA
SALLE DE CONCERT
(MARCHÉ BONSECOURS.)
MARDI SOIR,
Le 31 Janvier, 1854.

W. H. FLEET, P. LESUEUR, B. DEVLIN et G. H. CHERRIER, Ecrs., ainsi que d'autres Messieurs, ont bien voulu consentir à ADRESSER l'assemblée à cette occasion.

Une variété de NOUVELLES CHANSONS, BALLADES, etc., seront chantées par plusieurs Messieurs bien connus.

Une Splendide BANDE DE QUADRILLES sera présente.

Le Fauteuil sera pris à HUIT heures précises.

Les Rafraîchissements seront de la meilleure qualité.

☞Billets pour un Monsieur et une Dame, 7s. 6d; un Monsieur et deux Dames, 10s.—Qu'on peut se procurer chez les principaux Libraires et aux Magasins de Musique, et aux Membres du Comité, dans les divers imprimeries de cette ville.

Pour plus amples particularités, voir les Programmes de la Soirée.

21 janv. b.—3.

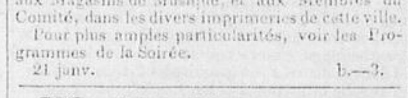

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON
VIA LE
CHEMIN DE FER
DU
CHAMPLAIN ET DU ST.-LAURENT.

ROUTE DE LA MALLE.

Ligne du jour seulement.

DEPUIS et après LUNDI, 16 Janvier, les OMNIBUS partiront pour Brewsterville, pour rejoindre les chars de Rouse's Point, à 10½ A.M. et 4 heures P. M.

Les Passagers qui partiront à 10 heures A. M. arriveront à New-York et Boston vers Midi, le lendemain; ceux qui partiront à 4 heures, arriveront à ces villes le lendemain soir.

Les Passagers pour Ogdenburgh et le Haut-Canada, partent à 10 heures A. M.

On peut avoir toute information au bureau du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent, porte du milieu des maisons de Mullin, rue des Commissaires, vis-à-vis le quai des steamboats de Québec.

W. A. MERRY,
Secrétaire.

21 janv. aa—41

AVIS.

LES Soussignés étant entrés en SOCIETE comme successeurs de M. ROBERT ANDERSON, importateur de POTERIE, FAIENCE, etc., No. 171, Rue St. Paul, continueront les affaires sous les nom et raison de

THOMSON & MINCHIN.

Ils profitent de cette occasion pour informer leurs amis et le commerce, dont ils sollicitent le support, que par la connexion de leur établissement avec les Manufactures d'Angleterre et d'Ecosse, ils seront en état de leur fournir des assortiments judicieusement choisis de tout ce qu'il y aura de plus nouveau et de plus utile dans leur ligne, et aux plus bas prix.

JAMES THOMSON,
WILLIAM MINCHIN.

19 janv. aa—142

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

LIVRES, PAPETERIE, &C.

AUJOURD'HUI.

MERCREDI et JEUDI APRES-MIDI, le 25 et 26 courant, on vendra au Magasin de M. JOHN DOUGALL, 255, rue St. Paul, un assortiment étendu de LIVRES embrassant des Ouvrages de Théologie, Biographie, Histoire, Voyages, Livres d'Enfants, etc., etc.

Avec un assortiment général de PAPETERIE.

Cette vente offrira une bonne occasion aux Ministres et autres, qui désirent ajouter à leur Bibliothèque des livres bons et utiles.

Vente à DEUX heures, chaque jour.

4 BENNING ET BARSALOU.

MARCHANDISES.

AUX Magasins des Soussignés, SAMEDI, le 28 courant, on vendra sans réserve, un assortiment très complet de MARCHANDISES SÈCHES de Saison, de toute espèces.

—ET—

100 bales Ouate

Ventes à DEUX heures

4 BENNING ET BARSALOU.

A VENDRE.
500 BOITES CIRE BLANCHE
PREMIÈRE QUALITÉ.
1,000 Livres Cierges de 8, 12, 16
ET 20 A LA LIVRE.

DESMARTEAU, PLOMONDON ET MOUSSEAU.

13 déc. 131

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE VAISSEAUX.

Demande de Fret.

LA CORPORATION DE MONTRÉAL aura près de Deux Milles tonneaux de TUYAUX de POMPE en FONTE, à GLASGOW, pour transporter, dans les mois d'Avril, Mai et Juin prochain. La plus grande partie de ces Tuyaux auront Deux pieds de calibre, et pèseront de 20 à 22 quintaux chaque.

Aussi, environ 200 tonneaux de Machines et Fontes pour transporter de LIVERPOOL, le 1er Avril prochain, dont la plus pesante sera une Flèche de Balancier d'environ 23 pieds de long, et pesant environ 7 tonneaux. Ce lot devra, pour plus de sureté, être divisé dans deux navires.

Des SOUMISSIONS CACHETÉES marquées "Soumissions pour Frêt" et adressées au Soussigné, seront reçues jusqu'au 15 de Février prochain, pour débarquer ces chargements soit à Québec ou à Montréal. La Cargaison de Liverpool devra être livrée pas plus tard que le 15 de Mai prochain.

La livraison des Tuyaux [illegible] 750 tonneaux dans le mois de Mai, 750 dans le mois de Juin, et le reste dans le mois de Juillet.

Les Soumissions devront mentionner le prix par tonneau, livré sur le Quai de Montréal, ou à bord de Barges à côté du Navire à Québec, et si la Soumission est basée sur le paiement du Frêt à Londres ou à Montréal, comme l'un ou l'autre mode de paiement sera à l'option du Contracteur.

Les Vaisseaux Etrangers venant dans le St Laurent, peuvent toujours compter sur un bon chargement d'exportation de Québec, en Planches ou en Bois de construction, s'ils ne venaient pas jusqu'à Montréal pour autre cargaison.

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

21 déc. 139

UNE GRANDE FETE DE TEMPERANCE,

SOUS LES AUSPICES DES
SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE DE MONTRÉAL.
SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE DES JEUNES GENS.
SAMARITAN TENT, I. O. OF R. ET DIVISIONS HOWARD ET JONADAB, S. DE T.
AURA LIEU DANS LA
SALLE DE CONCERT
(MARCHE BONSECOURS),
JEUDI SOIR, 2 FEVRIER.
A CETTE OCCASION
L'hon. NEAL DOW,
DE PORTLAND.

Le célèbre Père de la Loi du Maine, et l'Hon. MALCOLM CAMERON, Maître Général des Postes et F. W. KELLOGG, écr., seront présents, et, ainsi que d'autres Messieurs, adresseront l'assemblée durant la soirée.

Le produit de la soirée sera remis pour le bénéfice de l'Hôpital-Général.

Des arrangemens suffisans seront faits pour empêcher la confusion dans les chambres de toilette.

La Société Musicale Canadienne, sous l'habile direction de M. HENRY GAUTHIER, Professeur de Musique, sera présente et exécutera divers morceaux favoris et nouveaux.

BILLETS, 1s. 3d. chaque, à part les Rafraîchissements, qui seront servis par D. Birch, Confiseur, aux plus bas prix possibles.

On peut obtenir des Billets chez les Libraires, et au Bureau de J. C. Beckett, Grande rue St. Jacques.

Portes ouvertes à 6h. P. M. Le Fauteuil sera pris à 8h.

21 janv. 3

AVIS AUX CHARRETIERS ET AUTRES QUI PEUVENT ETRE CONCERNES.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, qu'il ne sera pas permis de déposer la Neige, les Ordures et autres Matières, en aucune place dans les limites du Havre, excepté en bas de la ligne de Balises posée parallèlement à la Jetée Victoria, et au-delà de la ligne posée parallèlement aux Brise-Glace; et toute personne trouvée en contravention avec cet ordre, sera passible d'une pénalité de DIX LOUIS pour toute et chaque offense.

P. H. MORIN,
Maître du Havre.

19 janv. 2

Avis Public

EST par les présentes donné qu'une demande sera faite, au Parlement provincial, à sa prochaine session, conjointement par les COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER DE MONTREAL et de BYTOWN et celle de LA RIVE NORD pour une CHARTE pour la construction d'un chemin de fer de quelque point près la ville de Bytown, dans le Haut-Canada, à tel point sur le Lac Huron qu'ils trouveront le plus avantageux, et de là au Sault Ste. Marie.

Signé,
SYDNEY BELLINGHAM,
Secrétaire de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Bytown, Montréal, 2 janvier 1854.

Signé,
H. L. LANGEVIN,
Secrétaire de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, Québec, 4 janvier 1854.

12 janvier. 140

CHEMIN DE FER

MONTREAL ET NEW-YORK.

ARRANGEMENS D'HIVER.

A BOSTON et NEW-YORK via Plattsburgh, Burlington, par steamer *Francis Saltus*, Mixer Junction, Rouse's Point, Burlington ou Northfield.

A OGDENSBURG ET HAUT-CANADA

Route de la Malle.

Trains pour New-York, Boston, Ogdensburgh, et le Haut-Canada, partent du Dépôt rue Bonaventure, à 10 heures A. M. et 3:00 P. M., tous les jours.

Ces Trains arrivent à Montréal tous les jours à 4h. P. M., excepté les Dimanches.

La Traverse entre Lachine et Caughnawaga se fera durant l'hiver par deux forts bateaux à vapeur, l'*Iroquois* et le *Champlain*. Quatre Trains *per diem* seront faits de chaque côté tous les jours.

TRAINS ENTRE MONTREAL ET LACHINE.

Laissent Montreal	Laissent Lachine
A 8:30 A. M.	A 9:00 A. M.
12:00 "	11:30 "
3:00 P. M.	3:30 P. M.

Billets obtenus au dépôt, ou de J. Wheeler, agent, Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la Banque du Peuple.

H. W. NELSON,
Surintendant.
J. WHEELER,
Agent.

Office du C. de F. de M. et N. Y. ? Montréal, 10 janv. 1854. ? aa—91

AVIS.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL A NEW-YORK est maintenant prête à TRANSPORTER les Marchandises et autres Propriétés, au et du Haut-Canada; viâ Caughnawaga et Ogdensburgh.

Boston et New-York. } Via Caughnawaga, Jonction de Moor, Rouse's Point, Burlington.

Les Chars à Fret chargés de Marchandises à Ogdensburgh, Boston et New-York, seront déchargés à Montréal, ou aux stations ci-dessus, *sans dérangement*, étant transportés sur le St. Laurent, entre Lacaine et Caughnawaga, sur le splendide

Steamer "Iroquois"

durant l'hiver—avantage offert par aucune autre route.

JOHN FARROW,
Secrétaire.

9 déc. 133

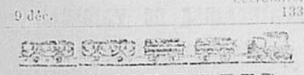

CHEMIN DE FER
DE
STANSTEAD, SHEFFORD ET CHAMBLY.

AVIS

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que M. D. RUSS WOOD est autorisé a recevoir des souscriptions au Fonds de la Compagnie du Chemin de Fer sus-notmé ; et des livres à cette fin sont maintenant ouverts au bureau de MM. OGILVY, WOOD ET CIE., No. 19, Petite rue St. Joseph, en cette ville.

JOHN YULE,
Président.

18 oct. 111

A LOUER,

POSSESSION AU 1er DE MAI.

POUR une ou plusieurs années, cette belle MAISON en Pierre de Taille, à trois étages, sur la RUE NOTRE-DAME, No. 165.

— AUSSI —

UN CLOS A BOIS sur la rue Bonaventure, occupé depuis plusieurs années par M. Fréchette. S'adresser à

A. BISAILLON,
Bureau de Jos. Roy, ecr.,
Rue St. Paul.

24 déc. 139

MAISON DU CANADA,

No. 25, RUE McGILL,

☞EN GROS ET EN DETAIL,☜

F. X. LOISELLE.

LE Soussigné vient de compléter son grand assortiment d'Automne et d'Hiver, une partie duquel a été choisi par lui-même sur les marchés de New-York et Boston, et l'autre sur les marchés de l'Europe, par des agents d'expérience, et le tout manufacturé sous sa propre surveillance, par des tailleurs et des ouvriers d'expérience, le tout est offert aux marchands, aux contracteurs, et aux étrangers visitant l'Exhibition Industrielle, à une très petite avance sur le prix coutant. L'assortiment consiste en une infinité de Surtouts de toute espèce.

Habits par dessus.

Reversible,	Pantalons,
Vestes,	Chemises,
Collets,	Bretelles,
Gants,	Caleçons,
Cravates.	Mouchoirs, etc.

Vû la grande nécessité de vendre à petit profit, aucun crédit ne sera donné.

F. X. LOISELLE.

29 sept. aa—40

FERRONNERIE,

No. 170, RUE ST.-PAUL, No. 170.

LES Soussignés reçoivent maintenant, par des Vaisseaux dans le Port, et offrent à vendre :—

FER—Barres, Feuilles, Crochets, Plaques à Boutiéres, et à travailler.

FERBLANC—Meilleure Charcoal, IC, IX, IXX, et DC.

TAULE—Meilleure qualité, et pour couvrir.

CLOUS—Coupés, Rose, à Cheval, Fiches, Têtes Diamant et Rose. Clous et Fiches Pressés.

FERRONNERIE — Aneres, Chaines, Pelles, Fourches, Faux, Faucilles, Plomb, Cuivre en Barre et Feuille, Acier, Poudre, Plomb à Tirer, Rateaux, Houes, et un assortiment complet d'articles de Tablettes.

Un assortiment complet de Selles et Brides, et Garnitures, etc., etc.

FIL DE LAITON de toute description.

100 pierres Meulieres de 3 à 5 pieds.

WILSON ET COUILLARD.

28 juillet. aa—76

CHARBON ANTCHRAITE.

A VENDRE par cargaison, ou en lots convenables aux acheteurs—

CHARBON LEHIGH et LACKAWANA—gros pour cheminée, et par petits morceaux —de la meilleure qualité.

Les personnes désirant faire leur provision d'hiver feront bien d'envoyer leur ordre à

JOHN M. GILBERT,
No. 21, Rue St.-François-Xavier

Cour à charbon aux magasins de Campbell's Williamson, bâtisses Logan, près de l'entrée du canal Lachine.

16 juil. aa—30

Magasin d'Outils de Montreal,

ENSEIGNE DU MARTEAU,

201, Rue St. Paul—275 par le nouv. numérotage.

(*A Trois Portes Ouest du Magasin de Fer de M. J. H. Evans, et vis-à-vis MM. McKay et Frères.*)

CONSTAMMENT EN MAINS—Un assortiment de toutes sortes d'OUTILS D'OUVRIERS, comprenant les Fabriques Anglaises et Américaines les plus célèbres, à vendre à BON MARCHE, pour ARGENT COMPTANT.

P.S. DE SECOND PRIX.

sept. aps fm—103

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR 1854.

Maintenant en vente chez

FABRE ET GRAVEL,
Librairie Canadienne,
No. 30, rue St. Vincent.

3 nov. 118

RACCOMMODAGE ET DEGRAISSAGE

DES

HABITS, VESTES, PANTALONS, &C.

ET DES

Robes, Linges, Chales, &c., &c.

D'après une Nouvelle Invention Francaise,

PAR

B. MELCHIOR,

DE PARIS,

No. 11, RUE STE. THÉRÈSE, No. 11.

Il donnera les meilleures recommandations de la ville.

22 déc. aa—112

AVIS.

UNE application sera faite au Parlement Provincial à sa prochaine session pour obtenir une Cour de Circuit et un Bureau d'Enregistrement au village d'Industrie de la paroisse St. Charles-Borromée, dans le district de Montréal, dans le Bas-Canada.

Industrie, 11 nov. 1853. 122

MONTRES ET BIJOUTERIES.

19, GRANDE RUE ST.-LAURENT, 19.

WALKER ET FEATHERSTON,

ONT complété leurs arrangements et peuvent maintenant fournir à leurs pratiques un assortiment général d'HORLOGES, MONTRES, BIJOUX, et une grande variété d'ARTICLES DE GOUT, en Gros et en Détail, à PLUS BAS PRIX qu'aucune autre maison.

Sachant que la coutume en annonçant est de se vanter, et qu'il est très facile de dire que son Fonds est le plus grand, le plus beau et le meilleur marché, ils n'useront pas de ce moyen pour se faire un nom ; mais ils disent simplement que si quelqu'un a besoin d'articles dans leur ligne, on pourra, en Examinant, juger par soi-même de la qualité et de la valeur de l'article.

Ils ont constamment en mains une grande variété de Montres d'Or et d'Argent, Chaines d'Or, Anneaux, Epingles, Epinglettes, Boucles d'Oreilles et Médaillons, Chaines d'Argent, Lunettes, Cuilleres, Fourchettes, etc., etc., etc., ainsi que d'autres articles trop nombreux pour être énumérés.

HORLOGES, MONTRES et BIJOUX réparés avec soin et garantie.

☞Argent payé pour VIEIL OR et ARGENT.

25 oct. cm—114

Marchandises Seches

AUTOMNE DE 1853.

LES Soussignés ouvrent maintenant à leurs Magasins, 19, rue St. Joseph, un grand assortiment de MARCHANDISES de GOUT et D'ETAPE, comprenant—

Draps, Vêtiteus, Mohairs, Whitney Mêlé, Tweeds, Casimires et Doeskins
Vestings en variété infinie
Manteaux Vecuna et Ermine, nouveaux patrons
Châles Longs et Carrés et Mouchoirs
Gala Plaids 3-4, 6-4 et 7-4
Delaines et Cachemires Peints 7-8 et 8-4
Lustrés Brochés 6-4, Oriéans et Cobourgs Noirs et couleur
Pluche, Velours Soie et Satin à Chapeaux
Velours, et assortiment complet de Rubans
Coton Blanc et Indiennes 7-8 et 5-4
Avec un assortiment complet de Bas, Merceries et Gants
Flanelles et Couvertes Mackinaw
Tapis Chanvre, Allemand et Ecossais
Toile à Poche, Coutil barré, etc.,
10,000 Poches cordées 2 minots
5,000 do à Blé 2 minots

OGILVY, WOOD ET CIE.

27 sept. aa—41

CADEAUX DE MUSIQUE POUR 1854.

100 Pianos pour le Peuple!

LE Soussigné ayant acquis le titre de la seule édition correcte de la Musique de M. Jullien, comprenant les *Quadrilles Américains et Californiens*, publiera immédiatement, l'ouvrage étant sous presse, **100,000 Livres**, contenant toute la Musique Populaire et Fashionable de Jullien, portant le titre : MUSIQUE DE JULLIEN POUR DES MILLIONS. PRIX—UNE PIASTRE.

L'ouvrage sera très bien imprimé sur beau papier, avec un frontispice enluminé, et un portrait correct du grand compositeur M. JULLIEN. Le but du Soussigné, en réduisant ainsi le prix de son droit d'éditeur de la Musique Populaire de M. Jullien, est de créer une diversion en faveur de la BONNE MUSIQUE, contre cette misérable mauvaise musique dont le pays est inondé, au détriment de tout ce qui est beau et par dans l'art musical. La musique contenu dans ce livre, achetée séparément, couterait $6, ou six fois plus cher que le livre de Musique de Jullien. Afin d'atteindre ce but, et pour induire à acheter la Musique de Jullien pour des Millions, le Soussigné distribuera entre eux CENT PIANOS, faits par les meilleurs manufacturers du pays, garantis, et classés comme suit :

5 PIANOS Supérieurs en Bois de Rose, $450 chacun ; 5 do Elégans, $400 chacun ; 10 do Supérieurs, $350 chacun ; 20 do Excellents, $300 chacun ; 30 do Superbes, $250 chacun ; 30 do bien beaux, $225 chacun.

La Saison des Cadeaux étant arrivée, on devrait profiter d'une opportunité aussi favorable. Les premiers souscripteurs recevront les premières copies du Livre. l'Editeur étant tellement considérable qu'il faudra beaucoup de temps pour tout faire sortir. Un reçu numéroté sera donné ou envoyé avec chaque livre. Le Soussigné réfère au succès complet de ses Cadeaux de Musique de 1851-2 ; et la satisfaction de tous ceux qui souscrivirent alors est la meilleure garantie que tous les engagements seront remplis fidèlement, et dans la distribution gratuitedes Pianos, il n'y aura aucune infraction à la loi. Les livres sont maintenant ouverts, et les souscriptions seront reçues au magasin du soussigné. Toute lettre franche de port contenant des ordres pour le " Livre de Jullien," recevront une prompte considération.

SAMUEL C. JOLLIE,
Salles de Musique et Pianos,
360, Broadway, New-York.

22 déc. am—138

AUX SERVANTES.

ON A BESOIN, au BUREAU D'ENREGISTREMENT de Mme BELL, au coin de la Rue Craig et du Marché à Foin, de plusieurs servantes de bon caractère.

28 juillet. aa—76

DOUTRE, DAOUST ET PRAIRIE,

AVOCATS,

RUE ST. GABRIEL, NO. 31 MONTREAL

MM. D. D. et P. ont des Associés aux Circuits de Beauharnois et de l'Assomption et ils suivront personnellement les Circuits de Vaudreuil, des Deux-Montagnes et de St. Jean.

AUX CAPITALISTES

ET AUX

Proprietaires d'Immeubles.

LES CAPITALISTES qui ont des argents à placer sont à constitués, soit dans l'acquisition de propriétés, de débentures, d'actions de banque de chemins de fer, de mines, etc., de même que les PROPRIETAIRES d'immeubles, de constitués, de débentures ou d'actions de banque, de chemins de fer, de mines, etc., et qui désirent les vendre, obtiendront, en s'adressant au bureau des Soussignés, des informations qui pourront les mettre en rapport avec les personnes qui cherchent des transactions de ce genre.

Des arrangements pris avec le bureau d'enregistrement de Montréal mettent celui des Soussignés qui s'occupe de cette matière, en état de fournir des informations précises et des garanties sur la position hypothécaire des biens fonds qui sont dans le marché.

BUREAU RUE ST.-GABRIEL No. 31, vis-à-vis l'Hôtel du Canada, Montreal.

DOUTRE, DAOUST ET PRAIRIE,
Avocats.

16 juin. 86

HABILLEMENT

POUR LES

FETES,

CHEZ

F. X. LOISELLE,

No. 25, RUE McGILL.

Maintenant en main un grand assortiment de Drap d'Hiver.

—AUSSI—

Une grande Variété de Hardes Faites pour Hommes et Enfants.

20 déc. 136

PATRONISE PAR LA FACULTE.

WOOLLEY'S PECTORAL CANDY.—La rapidité de la vente de ce remede est une preuve de son efficacité. Les Propriétaires peuvent le recommander pour tous les cas de rhumes maux de gorge, Perte de voix et faiblesse d'Estomac et de poumons, aussi bien que pour les maladies asthmatiques anciennes, qui ont résisté aux autres remedes. Etant libre d'ingrédiens malfaisans, les personnes de tous les âges peuvent le prendre avec la plus grande sûreté ; car en soulageant l'estomac et la gorge, et en dégageant le rhume, il tend à rafraîchir et purifier le sang.

Le Propriétaire soumet les quelques certificats suivants, choisis entre un grand nombre.

Redditch, Worcestershire, 17 mars 1851.

Monsieur,—J'ai le plaisir de vous informer de la guérison de ma sœur, d'un asthme de dix ans, par votre Candi Pectoral.

JAMES DUGGINS, Temperance Hotel.

N.-B.—Je pourrais vous parler d'une autre cure, mais la personne m'a dit qu'elle vous écrirait. C'est la même qui l'a recommandé à ma sœur.

Extrait d'une lettre en date du 18 *sept.*, 1852.

Je suis heureux de recommander le Candi Pectoral de Woolley pour les maladies de poumons, influenza, rhumes, asthme, et affections d'estomac.

G. C. CERNNT, M. D., Londres.

Manchester, 13 janvier 1253.

Monsieur,—J'ai eu le plaisir d'entendre une de mes pratiques parler d'une manière très satisfaisante de votre Candi Pectoral. Il disait qu'il avait un rhume depuis plusieurs années et qu'il avait essayé de tous les remèdes, mais sans succès. Ayant vu une de vos annonces du Candi Pectoral, il se résolut à faire une dernière tentative, en achetant une boite ; et il était heureux, disait-il, de voir que son rhume l'avait complétement abandonné après la seconde boite.

T. FOSTER KER.

AVIS.—Demandez le " Candi Pectoral de Woolley," et voyez si les mots " Woolley's Pectoral Candy" sont gravés en lettres blanches sur le fond rouge de l'étampe du gouvernement, autour de chaque paquet, sans lesquels aucun n'est véritable.

Préparé par WOOLLEY, Chimiste, Maidstone ; et en vente chez tous les Pharmaciens respectables PAR TOUT LE MONDE, en boites de 1s 1½d et 2s 9d chaque.

Agents pour le Canada, MM. JOHN BIRKS ET CIE., Medical Hall, Montréal.

17 nov. aps aa—124

AVIS

EST par les présent donné, qu'une APPLICATION sera faite au prochain Parlement Provincial, pour un Acte d'INCORPORATION pour la SOCIETE BIENVEILLANTE de l'AMERIQUE BRITANNIQUE de la Cité de Montréal.

J. H. PHILIPS,
Directeur et Secrétaire.

Bureau de la Société Bienveillante, A. B. 15 déc. 1853. } bm—135

PHILTRE DE FOSTER,"

QUI peut philtrer de 8 gallons à 50 gallons et plus par jour, maintenant introduit au Château Royal de Windsor, à l'Amirauté, la Marine Royale, etc., etc.,

Ce Philtre possède de grands avantages sur tous les autres par la simplicité de sa construction, sa durée et un approvisionnement constant d'eau pure sans aucun trouble.

OPINION DE LA PRESSE.—" Ce Philtre a été grandement admiré par les messieurs scientifiques de la Société Polytechnique, pour sa propreté, son action par lui-même et ses qualités de durée."—*Liverpool Standard.*

" Il est de beaucoup l'article de cette sorte le plus parfait et le plus économique qui existe."—*Liverpool Chronicle.*

A vendre par

WILLIAM LYMAN ET CIE,
194 et 196, rue St. Paul.

3 sept. 92

ANT. BAZINET,

Chapelier et Manchonnier,

128, RUE BLEURY, 128,

ARRANGE ET TEINT LES PELLETERIES.

M. A. B. a toujours en mains toutes sortes de CASQUES et autres effets en Fourrures qu'il vendra à bonne composition.

3 déc. aa—69

PELLETERIES DE DAMES ET MESSIEURS.

GREENE & FILS,

RUE ST. PAUL.

LES Soussignés ont en mains, pour VENDRE, à leur Etablissement, 305 et 307, rue St. Paul, un assortiment supérieur de

RICHES FOURRURES,

sur lesquelles l'attention du public est respectueusement sollicitée.

GREENE ET FILS.

26 nov. cm—128

EN VENTE—

Cotons Jaunes et Blancs
Corsets, Parapluies, Os de Baleines
Canevas à Tailleurs et Fournitures
Formes de Chapeaux et Cannes à Chapeaux
Bas Coton, Mérino et Laine
Ceintures, Gants, Bretelles
Dentelles, Mousselines
Lastings, Baize, Toile Raide
Châles Laine et Coton et Mouchoirs
Ouate, Coton Barrés, Coutils
Flanelles, Couvertes
Fil et Petits Articles
Boutons de Fantaisie, Brodures
Et Bas de Laine pour Enfants

ROBERT ADAMS,
301, rue St. Paul.

3 déc. aa—51

COLONIAL.

LIFE ASSURANCE COMPANY.

(COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

BUREAU CENTRAL—22, ST. ANDREW SQUARE,

EDIMBURG

BUREAU CENTRAL DU CANADA, 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

MONTRÉAL.

Bureau des Directeurs

L'hon. PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal, Président.

L'hon. JUGE MCCORD.

L'hon. A. N. MORIN, ex Orateur de l'Assemblée Législative.

B. H. LEMOINE, Ecr., Caissier de La Banque du Peuple.

J. OGILVY MOFFATT, Ecr., Marchand.

HENRY STARNES, Ecr., Marchand.

Medecin.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D.

DIRECTEUR.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER.

DIVISION DES PROFITS.

LES PROFITS résultant des affaires de la Compagnie depuis 1846, seront divisés le 25 Mai 1854, et les personnes s'assurant au Taux des Participans avant cette date, auront droit à une Part dans les Fonds mis à part pour être divisés entre les assurés.

Toutes informations peuvent être obtenues en s'adressant à aucun des Bureaux Centrals, ou aux Agents de la Compagnie dans le pays ou à l'étranger.

Par ordre des Directeurs,

A. DAVIDSON PARKER,
Directeur pour le Canada.

15 déc. cm—135.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

MONARCH

Contre le FEU et sur la VIE

DE LONDRES.

AUTORISÉE PAR ACTES SPÉCIAUX DU PARLEMENT.

Etablie en 1835.

CAPITAL,—£3000,000 STERLING. FONDS DE SURPLUS,—£200,000 STERLING.

LES Soussignés, ayant été nommés AGENTS pour la Compagnie d'Assurance ci-dessus, sont prêts à accepter des RISQUES de FEU et de VIE, à des Taux de Premiums aussi modérés que ceux d'aucune autre Compagnie sure.

Toutes pertes promptement remboursées ici sans référer au Bureau de Londres.

MILLAR, GLASSFORD ET CIE.
Agents pour l'A. B. N.,
14 et 16, rue St. Sacrement.

3 nov. aa—118

FARINE d'AVOINE—500 brls Fraiche
ORGE MONDÉE—100 do
POIS FENDUS—25 do
FLEUR—Superfine et Extra

A Vendre par

JAMES TORRANCE.

22 nov. 126

LARD—500 brls Mess, Messe Mince et Prime,
BEURRE—100 tinettes. Prime H.-C.
50 Do Townships Est.

A Vendre par

JAMES TORRANCE.

22 nov. 126

TERRE A VENDRE.

UNE TERRE est en vente de 3 arpents sur 27 de profondeur, à trois milles de Montréal. Pour les conditions, s'adresser à

F. X. BRAZEAU,
Marchand, rue St. Pa

9 juillet. aa—€

Brandies! Champagnes! Cigares!

BRANDIES (Cognac) Hennesey 1850
Do do Martell 1849
Do vieux do Alexis Lemonier 1836 et 1841
Do do do Frs. Castillon jr. 1815
Champagnes Moët et Chaudon No. 1
Do Heidsreck No. 1
Do Fleur de Sillery
Do Eugène Clicquot, Bouzy Mousseux
Do Cardinal de Richelieu.

—Cigares directement importées—

Superior la Suiza	La Suiza
Don Pedro	Londres
La Véguera	La Isleta
Léonercita " Media Régalia"	
Léonercita	Panatelas

—DE PLUS—

100 caisses Huile d'Olive supérieure " Plagniol"
50 quarts No. 1 Sucre blanc écrasé
25 caisses Sardines a l'huile

EDOUARD MASSON.

Montréal, 26 nov. aa—16

ORGUES

ET

HARMONIUMS.

SAMUEL R. WARREN,

(No. 10, Rue St. Joseph,)

MAINTENANT en mains, et construit constamment, avec de beaucoup plus grandes facilités et plusieurs améliorations importantes

DES ORGUES D'EGLISE,

HARMONIUMS D'EGLISE,
et
HARMONIUMS DE BOUDOIR,
DES ORGUES D'EGLISE, ayant depuis quatre jusqu'à soixante registres, seront construits à Ordre, à court avis bas prix et à des conditions libérales—et ses GARANTIES égales en fait de mécanisme, de qualité, de puissance et de variété de ton et de combinaisons à aucun orgue construit ici ou ailleurs.

Les HARMONIUMS depuis deux jusqu'à douze registres, ayant un beau SON D'ORGUE, sont les instruments les plus parfaits et les plus substantiels du jour.

10 mars. aa—16

POELES! POELES! POELES!

LE PLUS GRAND MAGASIN DE POELES DE LA CITÉ.

T. M. RODDEN,

51, GRANDE RUE ST.-JACQUES, 51,

Presque vis-à-vis l'Hotel Ottawa.

POELES de CUISINE, de CHAMBRE et de SALON.

Calorifères Portatifs pour Magasins et Bureaux.

Registers à Air Chaud, avec Piédestaux, Unis ou avec Ornements, et Ventilateurs.

Jets en Fonte, de toute descriptions.

Manteaux de Cheminée et dessus de Tables Marbrés.

Grilles et Chenets Américains.

Couchettes en Fer, Porte-Chapeaux et Porte Parapluies.

Trépieds, etc.

4 oct. aa—39

NOUVEL ETABLISSEMENT DE CONFISEUR.

H. DUCHESNEAU,

Rue St. Joseph, seconde porte de la Rue McGill,

A l'honneur d'informer le public en général, qu'il a OUVERT un MAGASIN dans la branche susmentionnée, et qu'il aura constamment en mains toutes espèces de Sucreries et Articles de Fantaisie en Sucre, qu'il disposera, EN GROS ET EN DETAIL, à des prix très-réduits.

☞POUR ARGENT COMPTANT.

15 nov. cm—123.

C. E. PARISEAU,

FABRICANT DE MEUBLES D'ACAJOU DE NOYER, ETC., ETC., ETC.,

SAISIT cette occasion de prier le public de Montréal et des environs d'accepter ses sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis son début dans les affaires et en sollicite respectueusement la continuation.

Il prend aussi la liberté d'informer ses bonnes pratiques qu'il tient toujours en main une variété de MEUBLES de MENAGE en ACAJOU NOYER NOIR et d'autres bois du pays, et qu'il garantira, pour la solidité, le fini, et l'ELEGANCE, n'être surpassés par aucune fabrique du Canada.

Toutes commandes seront exécutées avec la plus grande ponctualité.

En vendant à des prix modiques et à des conditions avantageuses, il espère mériter le patronage qu'il sollicite.

C. E. PARISEAU,
Ebéniste.

No. 24 Rue Ste. Marie, coin de la Rue St. Nicolas Tolentin, près le Quarré Dalhousie.

6 Sept. fpm—aa—67

Cr. GALIBERT FRERES,

156², RUE ST. PAUL. 156½,

Au coin des Bâtisses Neuves.

IMPORTATEURS DE

PEAUX de VEAUX FRANÇAIS, de leur Fabrique de Bordeaux.

VEAUX VERNIS, et MARROQUINS de Paris.

AMENDES, VINS de Champagne, et autres.

7 juin. 23

Instrumens de Chirurgie.

ON VIENT de recevoir, par le *Canada*, un nouvel envoi d'INSTRUMENS de CHIRURCIE Supérieurs.

WM. LYMAN ET CIE.

22 nov. 126

DECISION IMPORTANTE.

VOULEZ-VOUS ÉPARGNER BEAUCOUP D'ARGENT ?

ALLEZ AU MAGASIN DE

C. O. DELORME,

28, GRANDE RUE SAINT-LAURENT, 28,

ENCOIGNURE OUEST DE LA RUE VITRÉE.

LE Soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, tant de la ville que de la campagne, pour l'encouragement très libéral qu'il a reçu depuis son retour de la Californie, les informent respectueusement, qu'il est formellement décidé de vendre tout son fonds de MARCHANDISES SECHES

AU VRAI PRIX COUTANT.

Si vous voulez vous convaincre, venez et vous serez forcé de dire que véritablement, les prix sont extrêmement réduits.

☞POINT DE SECOND PRIX.☜

LE TOUT POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT.

N. B.—MM. les marchands de la campagne voudront bien faire attention à cette annonce.

G. O. DELORME.

19 janv. aa—44

ANTOINE FAVREAU,

MARCHANDISES SECHES

33, RUE ST. LAURENT, 33.

M. A. FAVREAU, tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il a reçu depuis qu'il est dans le commerce, a l'honneur d'annoncer qu'il a reçu par les derniers arrivages d'Automne un assortiment considérable de MARCHANDISES D'AUTOMNE qui comprend :

LES PLUS BELLES ETOFFES FRANÇAISES ET ANGLAISES, dont on ne peut trouver de rivales à Montréal ; il se propose de les vendre à très bas prix, car il est assuré que LE GRAND DEBIT FAIT LES BONS PROFITS.

M. A. F. vient de recevoir directement de Boston un grand assortiment de Tapisseries qu'il vendra à Bon Marché.

Comme son Fonds est considérable et qu'il désire le renouveler au printemps prochain, il vendra au plus petit profit possible.

Les Marchands de la Campagne, pour leur intérêt pécuniaire, devront lui faire visite avant d'acheter ailleurs.

6 déc. aa—38

PARADIS ET L'AFRICAIN

N°. 96, RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL,

ONT reçu un assortiment général de MARCHANDISES d'Automne et d'Hiver consistant en : MARCHANDISES DE TOILETTE, Mérinos Français, Mousseline de Laine, Cobourg, Robes Brodées, Alpacas, Cashmire, CHALES de Plaid, longs et carrés, do Whitney, et Cashmire, et Echarpes brodées. VELOURS, Peluches, Rubans, Fleurs Françaises, etc.

BAS de Laine et de Mérinos pour Dames et hommes, Gants de Kid, de Cashmire et de Laine ; Mantelets, (Polkas) en Laine, Mantes et Manchettes en Laine. DRAPS, FLANELLES et COUVERTES, Chemises et Caleçons de Laine, Draps Whitney, Draps de Castor et de Pilot, Casimires et Doeskins, et une grande quantité de Couvertes.

☞Ces Marchandises ont été choisies sur les marchés européens avec le plus grand soin et sont maintenant en vente à l'adresse ci-dessus.

11 aa—84

MAISON DU PEUPLE.

JOSEPH BEAUDRY,

MARCHAND-TAILLEUR,

31½, RUE McGILL, 31½,

ON trouvera à l'adresse ci-dessus un grand et bel assortiment de HARDES FAITES, de toutes sortes, pour l'Automne et l'Hiver, récemment faites de MARCHANDISES CHOISIES, pour accommoder ses nombreuses pratiques,

EN GROS ET EN DETAIL.

Les Pratiques et les Etrangers qui visitent la cité auront l'avantage de choisir dans son immense fonds, fait avec grand soin. Ces articles ne sont point inférieurs aux Hardes de Commandes. Prix très réduits.

Entre autres on trouvera un grand nombre de SURTOUTS-SACKS, de dessous et dessus, PANTALONS, etc., qu'on peut voir seulement à la

Maison du Peuple.

Où il y a un grand Fonds d'Habits d'Enfans pour l'Automne et l'Hiver, dans tous les Goûts.—Des Tailleurs expérimentés sont attachés à cet établissement.

4 oct. 105

DES MARCHES

ETONNANTS

SONT MAINTENANT OFFERTS

PAR

HENRY MORGAN & CIE.

N° 204, RUE NOTRE-DAME.

8 nov. 120

Veritable Eau Balsamique et Spirituense de BOTOT.

CETTE EAU approuvée depuis longues années par la faculté de médecine de Paris, se recommande par ses qualités toutes particulières.

PRIX, 3/9 le flocon.

Poudre dentifrice pour employer avec l'Eau de Botot.

PRIX, 2/6 la boite.

Chez

J. MUSSON,
Pharmacien, rue Buade, Québec.

JOHN BIRKS ET CIE.,
Medical Hall,
Montréal.

13 oct. aa—64

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE.

EN GROS SEULEMENT—COLIS NON ROMPUS.

LES arrangements pris par les Soussignés avec des Corporations qui Manufacturent le fer aux Etats-Unis, leur permettent d'offrir toute sorte de QUINCAILLERIE Canadienne ou Américaine, (sauf de rares exceptions) aux anciens prix et quelquefois à des prix réduits, malgré la hausse de la matière première des mêmes Marchandises en Angleterre.

Les soussignés, en conséquence, sollicitent respectueusement de leurs Pratiques et des Commerçants un examen de leur prix et de la variété augmentée de leur fond de magasin.

AGENCE DE

La Compagnie Douglas, Manufacturant les Haches, les Tranchants et les Outils.
Les Compagnies de Faula de Farwell et de North Wayne.
La Compagnie de Ceintures de Boston
La Compagnie de Ceintures de Cuir Etiré de Pautucket.
Du Moulin de Cresson de Scies Circulaires, de travers et autres Scies de Philadelphie.
Des Forges de Hanover,—Essieux de Voitures, etc., Pelles et Bêches.
Des Usines de Fer Union,—Serrures, Boutons de porte, Verrous, Balances, Marteaux, etc., etc.
De la Compagnie Manufacturière de Westville Augur et d'Augur Bitt.
Et des Importateurs de Quincailleries de toute sorte, Américaine, Allemande, de Birmingham de Sheffield.

AUSSI,

Agents de la Compagnie de Providence, Manufacturant des Chaussures de Gomme Elastique.

HIBBARD ET CIE.,
190, Rue St. Paul
Montréal 853. an-38

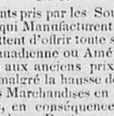

LARD A VENDRE.

LES Soussignés ont en main une grande quantité de LARD de différentes qualités, savoir :

MESS, première qualité
MESS mince, première qualité
PRIME mess
PRIME et CARGO.

—AUSSI,—

Un assortiment complet de toute sorte de FARINE.

Une grande quantité de POCHES de TOILE d pays.

L. RENAUD & FRÈRE,
12 juillet. Vis-à-vis le Marché Ste.-Anne.

MONUMENTS

AUX VICTIMES DE 1837-38.

SOUSCRIPTION NATIONALE.

CEUX qui désireraient transmettre des CONTRIBUTIONS au COMITE chargé d'organiser les moyens d'élever des **MONUMENTS** à ceux qui sont morts durant ou à la suite de l'INSURRECTION, sont priés d'adresser leurs communications à l'un ou à l'autre des Trésoriers du Comité, aux adresses suivantes :

R. TRUDEAU, ECR., Montréal, rue St. Paul, No. 111.

J. A. GRAVEL, ECR., chez MM. Fabre et Gravel, rue St. Vincent, No. 3, Montréal.

E. R. FABRE,
Président du Comité.

Montréal, 16 juin 1853. 58

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE DE LIVERPOOL ET LONDRES.

LE Soussigné, AGENT pour la COMPAGNIE ci-dessus, a l'honneur d'informer le public qu'il est maintenant prêt à prendre des RISQUES sur propriétés à des taux de premium très réduits.

Toutes justes RECLAMATIONS pour PERTES promptement réglées, sans référer en Angleterre, et aucune charge n'est faite pour les Polices.

H. L. ROUTH,
Rue du Bord de l'Ea

18 mars. aa—20

MAGASIN DE HARDES

ET LIBRAIRIE DE

PETTON,

Vis-A-Vis le Marche Bonsecours, Rue St.-Paul.

M. PETTON, reconnaissant du patronage qu'il a reçu, informe respectueusement les citoyens de Montréal et le public, que ses magasins dans le marché Bonsecours et le Bas de Mme McAuley, *Few Market Hotel*, sont fournis de hardes neuves et de seconde main, des meilleures qualités, qu'il offre à vendre ou à échanger.

La LIBRAIRIE est aussi fournie d'ouvrages RELIGIEUX et HISTORIQUES les mieux choisis à bas prix.

Les Dames et les Messieurs qui veulent se défaire de vieilles hardes, sont priés de passer à ses magasins, ou à sa résidence rue St.-George, N° 14, quatre portes de la rue Craig, où il paiera les plus hauts prix.

31 mars. bps—aa—25

JAMES R. HUTCHINS,

MARCHAND DE FER.

No. 155, Rue St. Paul,

à Trois Portes du Coin de la Rue St. Jean Baptiste,

ENSEIGNE DE LA SCIE DE MOULIN,

OFFRE maintenant en vente, aux plus bas prix possibles, un assortiment de FERRONNERIE de BIRMINGHAM et SHIFFIELD, savoir :—Fer en Barre, Crochets et Bandes, Tôle du Canada, Ferblanc IC et IX, Haches, Pelles et Bêches, Scies, Fils de Fer toute sorte, Huiles, Peintures, Pinceaux, Clous Coupes et Battus, Pompes à Puits, Faucilles, Fusils Simples et Doubles.

Avec un assortiment général de FERRONNERIE de TABLETTES, d'Angleterre, des Etats-Unis et d'Allemagne, parmi laquelle on trouvera un assortiment choisi d'Outils de Charpentiers, Forgerons et autres, de la meilleure qualité.

—AUSSI—

150 côtés Cuir à Semelles
60 doz côtés Veau Canadien
60 do do Kip
Cuir à Harnais, etc.

3 sept. aa—5

CUIR DE TOUTE SORTE.

36, RUE ST. ANTOINE, 36,
MONTREAL.

LE Soussigné a constamment en mains à sa TANNERIE (Grande rue St. Antoine, No. 36) un assortiment général de toutes sortes de CUIR, consistant en :

Cuir à Semel,
Vache,
Veau,
Taure,
Cuire à Harnais,
Cuir Rouge,
Peaux de Mouton,
Etc., etc., etc.

A vendre en GROS et en DETAIL.

NARCISSE VALOIS.

27 janvier 4 aa

EUGENE BRUNEAU,

AVOCAT,

RUE ST. VINCENT, No. 10.

Au-dessous des Bureaux de la *Minerve*.

22 nov. aa—126

J. O. BLNOIT, AVOCAT, No. 21, Rue St. Vincent.—8 oct. 107

F